



## Marleau et le théâtre-limite

L'« Hénaurme » Père Ubu, flanqué de sa pas si tendre moitié, Mère Ubu, envahit de nouveau la scène montréalaise. Créé lors du dernier Festival de théâtre des Amériques, *Les Ubu*, le spectacle du théâtre UBU, est présenté à la Maison de la culture Frontenac. Gilbert David a rencontré Denis Marleau, le metteur en scène.  
Page B-3

## Intégrité territoriale et souveraineté

LE DEVOIR publie aujourd'hui deux polémiques contre l'idée de « découpage territorial » que certaines personnes, au Canada anglais, voudraient imposer au Québec si d'aventure il optait pour l'indépendance. Celle de Simon Langlois, professeur à l'Université Laval, et celle de M. Jean-Pierre Bell, « Métis québécois ».  
Page B-8

## Une admirable transparence

Lors de la dernière série de concerts de l'Orchestre Métropolitain consacrés à Schumann et Mendelssohn, Agnès Grossmann est parvenue à donner une admirable transparence à l'écriture musicale, écrit Carol Bergeron, tandis que la soliste Sophie Rolland (ci-contre) a joué avec un sens remarquable de la poésie.  
Page B-3



# L'euthanasie, la question de vie ou de mort

Nathalie Petrowski

LE 3<sup>ème</sup> ÉTAGE du Pavillon Ross de l'hôpital Royal Victoria était aussi silencieux qu'un cimetière. On n'y entendait à peine la messe basse des voix chuchotées, à peine les pas feutrés d'un visiteur venu se recueillir un instant dans l'immense solarium au fond du couloir. Par certaines portes entrouvertes, on apercevait des lits vides, abandonnés comme des îles désertes après une terrible tempête. En général, nos 16 lits sont pleins, chuchota le docteur Marcel Boisvert, sauf que ce week-end, six de nos patients sont morts.

Les morts dont parle le docteur Boisvert étaient tous des patients des soins palliatifs du Royal Vic, patients admis à deux ou trois semaines de leur mort pour ne plus jamais en ressortir. « Je travaille ici depuis 13 ans, rappelle le docteur Boisvert, j'ai tellement vu de gens mourir qu'il n'y a pratiquement plus de place dans mon cimetière ».

Marcel Boisvert est un médecin très respecté dans le domaine des soins palliatifs. L'unité dans laquelle il oeuvre fut la première du genre à Montréal et fit parler bien du monde, parce que c'était la première fois qu'un hôpital universitaire réussissait à voler des lits aux chirurgiens, obstétriciens, neurologues et autres, pour les offrir à des mourants, à des gens pour qui la médecine ne pouvait plus rien.

Marcel Boisvert est un pionnier des soins palliatifs et un de ses plus anciens combattants. Aujourd'hui pourtant, le médecin est fatigué. Ses traits fins sont marqués par l'usure des années, l'usure de la mort quotidienne avec laquelle il doit négocier. Aujourd'hui, Marcel Boisvert se demande si le gouvernement ne devrait pas décriminaliser l'euthanasie. Son questionnement surprend, ne serait-ce que parce que les soins palliatifs sont en principe la réponse pratique à l'euthanasie. Ici on prolonge la vie, ici on soulage la douleur, ici on accompagne le malade, ici, en principe, personne ne veut mourir mais vivre, vivre jusqu'à la dernière limite. Et pourtant...

« Je pense à plusieurs patients dont je me suis occupé, écrivait récemment Marcel Boisvert, et qui, un jour, une semaine, un mois avant une mort certaine et un dialogue prolongé, m'ont confié que leur vie ne valait plus la peine et m'ont demandé d'y mettre fin. Ces gens-là ne souffraient pas, n'étaient pas déprimés, avaient de l'amour et du soutien. Leur épouse et leur famille étaient d'accord. Ils voulaient que je mette fin à leurs jours parce qu'ils ne savaient pas comment faire eux-mêmes ou alors parce qu'ils étaient trop faibles. J'estime que les ai trahis : un malade libre, un médecin libre, un pays libre, et pourtant rien de tout cela n'est vrai tant que l'euthanasie

continue d'être un crime. »

Marcel Boisvert est un des rares moutons noirs de la profession, un des rares à avouer ses doutes aussi ouvertement. Il prétend que sa vision des choses a évolué avec les années de pratique, que seul un praticien peut comprendre de quoi il parle. Il prétend aussi que régulièrement, à raison parfois d'une fois

capable de respirer, quelqu'un qui vomit tout le temps, quelqu'un dont toutes les fonctions sont défaillantes, quelqu'un pour qui la vie est devenue intolérable. Évidemment, je parle ici de cas d'exception. Or ces cas-là sont en train de devenir les laisse-pour-compte des soins palliatifs mais aussi de la société. » Qu'on ne s'y trompe pas, le médecin n'est pas

ne marche plus, la médecine à tendance à fuir et à éviter de débattre de certaines âpres réalités. »

À l'autre bout de la ville, dans un bureau qui n'est guère plus gai que celui de Marcel Boisvert, Yves Quenneville, psychiatre et consultant aux soins palliatifs de l'hôpital Notre-Dame, ne comprend pas tout à fait la démarche de son collègue, même s'il respecte énormément son travail. « Les soins palliatifs de Notre-Dame existent depuis moins longtemps que ceux du Royal Vic. N'empêche qu'en 13 ans, nous avons eu seulement trois demandes d'euthanasie et cela sur environ 2000 patients. Dans les trois cas, les douleurs étaient imparfaitement soulagées. Dès qu'on trouva la façon de les soulager adéquatement, les demandes furent retirées », confie-t-il en ajoutant : « Tant qu'il n'y a pas plus de demandes, je me dis qu'au lieu de perdre du temps à discuter de l'euthanasie, on devrait mettre toute notre énergie à améliorer les soins palliatifs et à augmenter leurs unités. »

Entre ces deux positions, David Roy, directeur-fondateur du Centre de bioéthique de Montréal, cherche à éduquer les médecins et à leur inculquer une nouvelle éthique face à la maladie et, surtout, face à la douleur. Comment contrôler cette douleur, la soulager, comment surtout tailler un traitement sur mesure pour chaque patient.

David Roy est opposé à l'euthanasie. Farouchement opposé. « Imaginons que nous ayons une loi qui permette de donner la mort à ceux qui la demandent, dit-il. Premièrement, qui a réellement demandé ? La femme âgée de 96 ans ou celle de 83 ans ? Et si l'euthanasie devient acceptable socialement et légalement, ça devient tout à coup moins intolérable pour une famille de suggérer que le temps est arrivé pour grand-maman ou grand-papa. Et qui me dit que dans les hospices pour vieux, on ne se mettra pas à pratiquer l'euthanasie parce que c'est rapide et que ça coûte pas mal moins cher. »

David Roy est contre l'euthanasie, en même temps il est pour la cessation de traitement à la demande du malade, pour également le soulagement de l'agonie terminale par l'augmentation des doses de morphine. « Dans certains cas, plaide-t-il, je peux comprendre qu'un médecin aide un malade à faire de l'auto-euthanasie ou du moins qu'il n'intervienne pas dans la démarche du malade. Dans certains cas, c'est même le devoir du médecin de tout faire pour soulager la douleur, quitte à abréger ses jours. »

À titre d'exemple, il cite le cas de sa propre mère, terrassée par une crise cardiaque. Dans sa dernière nuit à l'hôpital alors que ses poumons ne fonctionnaient plus et qu'elle était à l'agonie, David Roy demanda au médecin d'augmenter les doses de morphine. Le médecin refusa une

voir page B-2: L'euthanasie

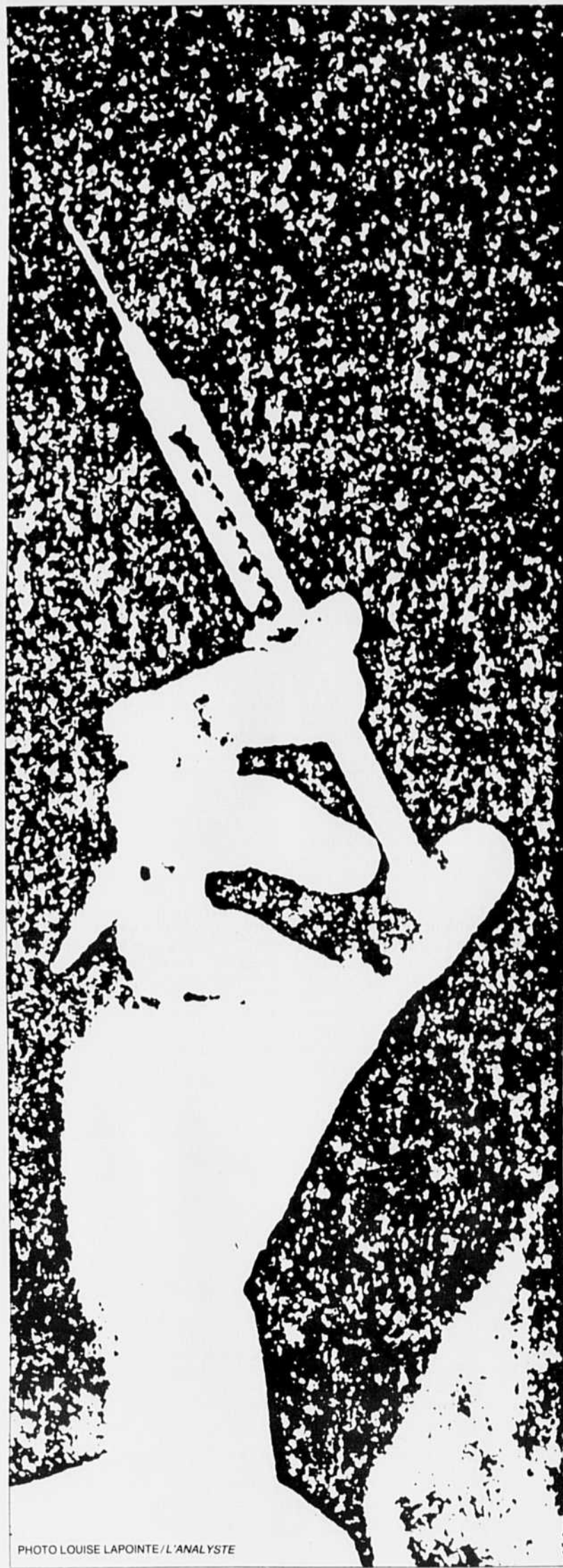


PHOTO LOUISE LAPOINTE/L'ANALYSTE

## Ultime geste médical ou meurtre ?

ON N'AURA jamais autant parlé d'euthanasie que ces dernières années et surtout ces dernières semaines. Pour certains l'euthanasie est l'ultime geste médical, pour d'autres c'est la pire forme de barbarie moderne. Chose certaine, non seulement le mot soulève de vives polémiques, mais surtout le mot porte à confusion. On le confond volontiers avec la cessation de traitements, le débranchement d'une machine respiratoire ou le soulagement de l'agonie par l'administration d'une dose massive de médicaments. Or il n'y a qu'une forme d'euthanasie : celle active et sur demande où le médecin donne par injection une dose massive de morphine ou un cocktail lytique pour provoquer rapidement la mort de son patient.

Actuellement il n'y a qu'un pays au monde, la Hollande, où l'on pratique légalement l'euthanasie. Des chiffres approximatifs indiquent qu'environ 2000 patients par année sont tués par une injection administrée par leur médecin sans que celui-ci ne soit poursuivi par la loi. Au Canada, l'euthanasie est équivalente à l'homicide ou plus particulièrement au meurtre au premier degré. Dans un rapport présenté au Parlement en 1983, la Commission de réforme du droit a recommandé que l'euthanasie demeure un crime. La personne reconnue coupable est passible d'une peine minimale de 25 ans de prison avant d'être admissible à une libération conditionnelle.

Récemment pourtant, certains médecins des soins palliatifs ont commencé à s'interroger sur la possibilité de décriminaliser l'euthanasie. Récemment aussi, le cas de la jeune fille de Québec, qui demande que l'on débranche sa machine respiratoire, a relancé le débat. Pour bon nombre de médecins, le cas de la jeune fille n'est pas une question d'euthanasie mais de cessation de traitement. Or la cessation de traitement sur demande du patient est reconnue par la loi. Selon le président de la Commission du droit de la réforme : « On ne cause pas la mort lorsqu'on cesse un traitement inutile; de même lorsque le patient refuse un traitement, on ne peut pas dire que le médecin cause sa mort ».

Reste que le vide juridique de la loi sur la question de la mort du patient a entraîné chez les médecins et les directions d'hôpitaux la peur panique d'une poursuite devant les tribunaux. Et bien que la cessation de traitements, le débranchement d'une machine respiratoire ou l'augmentation progressive de la dose des médicaments soient permis par la loi, bon nombre de médecins refusent d'y souscrire de peur d'être éventuellement poursuivis. Contrairement au débat sur l'avortement défendu par un Henry Morgentaler qui n'a jamais hésité à aller en cour, les soins palliatifs n'ont pas produit de médecins missionnaires, prêts à défier la loi et à répondre à des accusations d'homicide devant la justice et devant la société.

par mois, des patients lui font des demandes d'euthanasie. « On a beau dire à un patient des soins palliatifs que la vie est belle, qu'elle mérite d'être vécue jusqu'au bout, nos paroles sonnent un peu creux quand on a devant nous quelqu'un qui n'est plus

pour la banalisation de la mort, pas pour l'émergence d'un *doctor death* institutionnalisé, mais seulement pour la reconnaissance des cas d'exception. « La médecine moderne, dit-il, c'est un peu l'apologie de la technicité sauf que lorsque la technique



PHOTO JACQUES GRENIER

Bernard Landry, v.-p. du PQ

# Un Québec indépendant aurait son armée

Jocelyn Coulon

UN QUÉBEC indépendant sera doté d'une armée et se joindra à la défense continentale de l'Amérique du Nord et à la défense collective au sein de l'OTAN. Les militaires canadiens qui travaillent actuellement au Québec pourront, sans problème, poursuivre leur carrière au sein de cette future armée.

Bernard Landry, vice-président du Parti québécois et membre de son comité sur les affaires internationales, tient à être très clair sur les en-

« Un pays souverain doit faire face à la réalité internationale », dit Landry

gagements militaires d'un Québec indépendant. « Nous sommes en Amérique du Nord et notre société est bien intégrée dans le système occidental, dit-il. Nous devons donc assumer nos responsabilités, parce qu'un pays souverain doit faire face à la réalité internationale. »

« Nous ne serons pas des tricheurs

face à nos amis canadiens et américains », dit-il.

Selon M. Landry, la crise d'Oka et la guerre du Golfe ont précipité la réflexion sur ces questions. En février dernier, le PQ a adopté une résolution appuyant l'intervention armée des Nations unies contre l'Irak.

Les affaires militaires n'ont ja-

mais été au centre des préoccupations du Parti québécois. Mais depuis quelques mois, le parti qui veut mener la province à l'indépendance commence à réfléchir sérieusement à ces questions. À la fin août, l'exécutif national a invité à Beauport des spécialistes pour discuter des enjeux militaires et stratégiques d'un Qué-

bec indépendant. Vendredi, des membres influents du PQ participèrent à un colloque sur une politique de défense pour le Québec, ouvert à toutes les formations politiques, organisé par l'École nationale d'administration publique.

« Nous ne sommes pas hantés par les questions militaires, dit M. Landry. Toutefois, il faut en discuter car la souveraineté approche rapidement. »

Le vice-président du PQ souligne que son parti a toujours préconisé la constitution d'une armée, mais que cette question demeurerait secondaire.  
voir page B-2: Un Québec



LE CAHIER SPÉCIAL CADEAUX  
DU DEVOIR

UN OUTIL INDISPENSABLE  
POUR CEUX ET CELLES  
QUI RECHERCHENT L'ORIGINALITÉ...

À SURVEILLER  
SAMEDI LE 30 NOVEMBRE

CAHIER  
SPÉCIAL



PHOTO JACQUES NADEAU

Un char du 5e Régiment d'artillerie légère basé à Valcartier défile en face de l'Assemblée nationale à Québec lors d'une parade en 1986.

### ◆ Un Québec

même durant le débat sur le référendum de 1980.

« Je me souviens que le débat portait plutôt sur ce qu'un Québec indépendant ferait de la part du budget militaire fédéral qui lui reviendrait. Que devions-nous faire avec cet argent était la question que nous discutons », dit-il.

M. Landry tient à dissiper l'impression que le PQ fut un parti pacifiste et non aligné.

« J'ai moi-même été militaire à la fin des années 50 et je me souviens que plus de la moitié des membres du premier conseil des ministres de René Lévesque avaient fait un séjour dans les Forces armées canadiennes », dit-il.

« Bien sûr, pour un parti progressiste, les questions militaires rendaient mal à l'aise bien des gens. Mais au cours des ans nous nous sommes adaptés et les crises d'Oka et du golfe Persique ont fini par convaincre le parti que l'armée était une nécessité pour encore quelque temps ».

M. Landry souligne que les Québécois se sont réconciliés avec l'armée lors de la crise d'Oka. « Ces militaires francophones ont effectué un travail nécessaire démontrant ainsi que dans la réalité il faut des forces d'intervention pour des tâches exceptionnelles ».

« Dans l'affaire du Golfe, les Québécois, même les plus généreux, ont vu les politiciens et les pays les plus progressistes d'Europe rejoindre les rangs de la coalition multinationale, dit-il. Nous devions être réalistes face à l'agression irakienne ».

M. Landry avoue que son parti n'a pas encore défini la structure exacte des forces armées québécoises ni les ressources financières qui seront consacrées au futur système militaire, mais il tient à préciser quatre choses : ■ Le Québec joindra l'accord NORAD sur la défense aérienne du continent nord-américain et le traité OTAN sur la défense occidentale ; ■ les militaires qui travaillent présentement au Québec se verront offrir les mêmes fonctions, grades et salaires ; ■ les bases et infrastructures actuelles seront maintenues ; ■ l'armée québécoise comptera trois services — terre, air et mer — et offrira son aide aux Nations unies dans le cadre des missions sur le maintien de la paix.

Le général à la retraite Charles Belzile écrivait dans le numéro d'automne de la revue militaire *Forum* qu'un Québec indépendant devrait consacrer entre 3 et 6 milliards \$ par an pour sa défense. Il soulignait de plus que le nouveau pays aurait besoin de forces armées minimums comprenant une marine, deux bri-

gades terrestres et une réserve et quatre escadrons de 14 chasseurs et des avions de transport et de surveillance.

Les militaires canadiens au Québec voudront-ils rejoindre l'armée québécoise? « Je n'ai aucun doute là-dessus », dit M. Landry.

Le leader péquiste tire cette conclusion à partir des résultats des élections générales et du référendum dans les comités où les militaires sont fortement représentés et sur ses nombreuses discussions avec des amis qui sont ou ont été dans les forces armées.

Il est persuadé que les militaires, soldats et officiers, appuieront « massivement » la souveraineté du Québec et qu'ils rejoindront une armée qui leur fera une large place.

Il y a quelques semaines, lors d'un colloque tenu à Toronto, des experts ont déclaré que l'indépendance du Québec pourrait mener à des affrontements semblables à ceux qui ont ensanglanté le Pakistan et le Nigeria ou qui ravagent présentement la Yougoslavie. Un expert a même déclaré que le gouvernement fédéral ne pouvait compter sur la loyauté des soldats francophones si la violence éclatait au lendemain d'un référendum.

M. Landry ne croit pas aux scénarios de violence. « Cela fait 200 ans que francophones et anglophones cohabitent et que nous respectons les lois, dit-il. Si le processus d'indépendance se fait conformément aux règles constitutionnelles, je ne vois pas pourquoi il y aurait de la violence ».

Le leader péquiste souligne que tous les leaders politiques canadiens, à commencer par le premier ministre Brian Mulroney, ont dit que le Canada ne serait pas maintenu par la force. « Lorsque les chars yougoslaves ont roulé vers la Slovénie l'été dernier, M. Mulroney a dit que les canons n'étaient pas la réponse à l'unité nationale », dit-il.

L'armée québécoise va-t-elle servir contre des autochtones ou des anglophones qui n'accepteraient pas de voir le Québec accéder à l'indépendance? « Non, déclare M. Landry. Je suis convaincu que les autochtones ne demanderont pas le démantèlement du Québec. Le Québec a toujours été extrêmement généreux envers les autochtones comme le démontre la Convention de la Baie James. Nous poursuivrons cette politique ».

Quant aux Canadiens qui planifient la création de corridors au Québec pour relier l'Ontario et les Maritimes et sauver les anglophones québécois, M. Landry fait remarquer deux choses : la Constitution canadienne précise que les frontières d'une province ne peuvent être changées sans son consentement ; la population qui vit dans ces corridors est francophone à 90 %.

« Je suis persuadé que les anglophones du Québec acceptent le verdict de la majorité, dit-il. Notre histoire prouve que nous avons toujours su nous accommoder. »

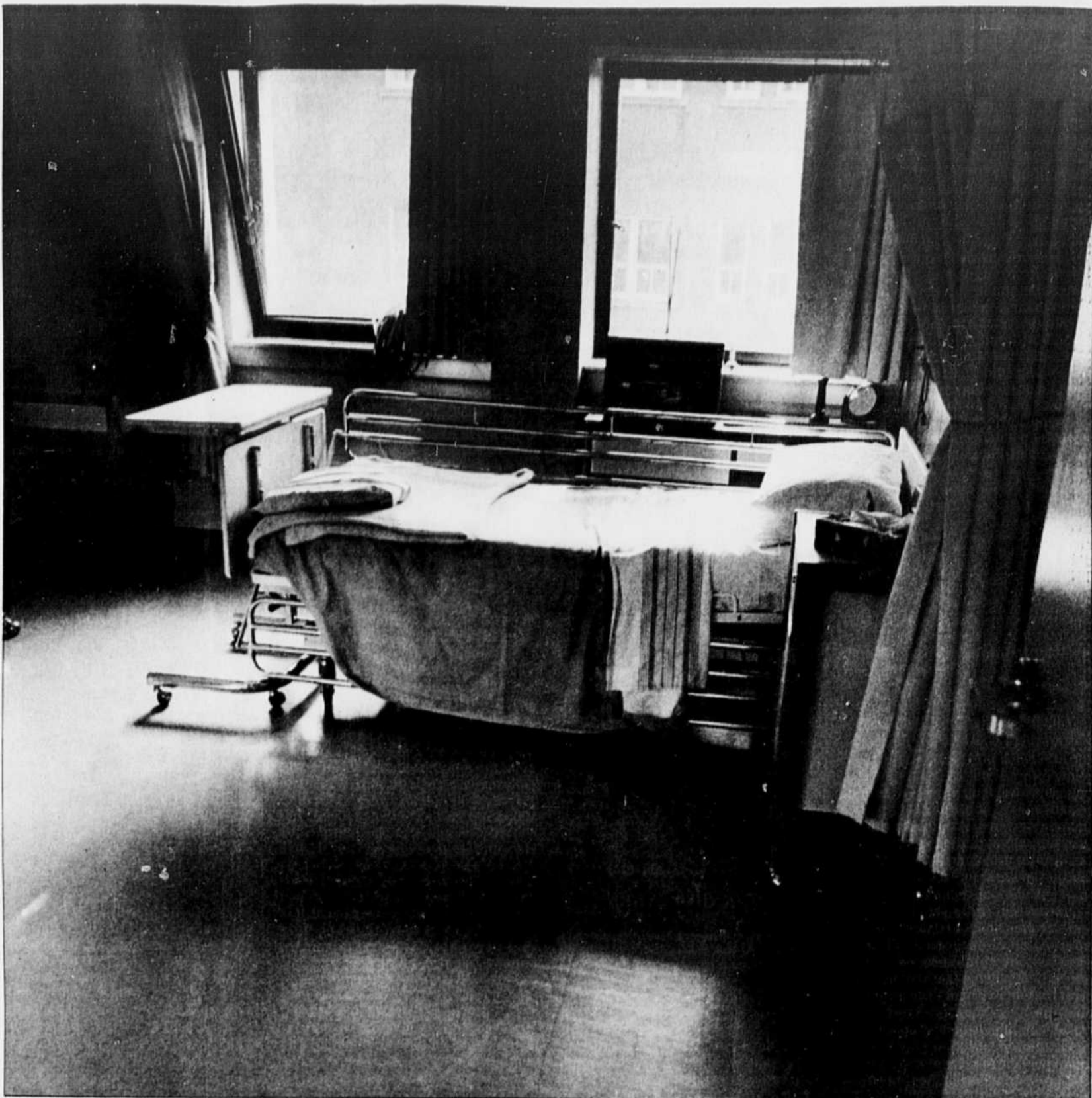


PHOTO JACQUES NADEAU

Par certaines portes entrouvertes, on apercevait des lits vides, abandonnés comme des îles désertes après une terrible tempête...



PHOTO JACQUES NADEAU

David Roy est farouchement opposé à l'euthanasie : « Dans la médecine comme dans la guerre, il y a des situations qui ne peuvent être couvertes par des lois. »

### ◆ L'euthanasie

première fois avant de se soumettre à sa volonté. « Il a augmenté sa dose de morphine deux fois alors qu'elle était en train d'étouffer. Ma mère est devenue plus lente, plus calme et elle s'est endormie. Elle est morte à 4 h 30. Sans la morphine, elle aurait continué à vivre jusqu'à 6 h ou 8 h du matin dans des douleurs atroces. C'était inutile ».

David Roy croit que le refus de ce médecin-là comme le refus de tous les autres médecins qui préfèrent l'acharnement thérapeutique à la mort, est une question de convictions médicales et non pas de croyances religieuses. « Le réflexe du médecin et dieu merci, dit-il, c'est de sauver la vie, sauf qu'il doit parfois mettre ce réflexe au service d'une pensée et au service du meilleur intérêt du patient. Tous ces refus de contrôler l'agonie sont autant de bûches de bois dans le grand feu en faveur de l'euthanasie. » David Roy croit qu'il faut éduquer les médecins et leur apprendre à « tailler » sur mesure les traitements de chaque malade. L'individualité du malade, sa particularité biologique et biographique doit être notre norme, dit-il.

Yves Quenneville partage les positions de David Roy. « En bout de piste, à quelques heures de la mort, quand un malade est en détresse respiratoire, on lui administre une dose massive de médicaments dont on sait que les effets secondaires seront mortels. Ce qui nous intéresse à ce moment-là, c'est de donner la dose la plus efficace pour soulager, pas de provoquer la mort, même si nous savons que les effets secondaires seront mortels. » Yves Quenneville dit que la pratique est courante à l'hôpital Notre-Dame et qu'elle ne fait pas problème, encore qu'il admet que le geste n'est jamais posé de gaieté de cœur. « En général, ce sont les infirmières qui administrent ces

doses. Or les infirmières deviennent mal à l'aise quand il y a une trop grande proximité entre l'injection et la mort. Elles se sentent responsables du décès, c'est dur à prendre. »

Marcel Boisvert ne peut supporter ce malaise qu'il ressent quotidiennement, malaise amplifié par la peur quotidienne d'une poursuite. Tant qu'il y aura un vide juridique entourant toute cette question, tant que l'euthanasie ne sera pas décriminalisée, il ne pourra dormir en paix. À cela David Roy répond que décriminaliser l'euthanasie c'est justement ouvrir la porte aux poursuites. « Dans la médecine comme dans la guerre, il y a des situations qui ne peuvent être couvertes par la loi. Il faut compter sur la conscience et la responsabilité des gens. Et s'il y a une faute, le médecin doit être prêt à l'assumer et à répondre à la société. »

Cette dernière affirmation fait bondir Marcel Boisvert : « C'est de la littérature tout cela, de la littérature qui ne colle pas à la réalité. Nous avons besoin d'une loi sans quoi nous risquons sans cesse d'être poursuivis. Qui veut aller en cour à part Morgentaler? Faire de telles affirmations, c'est ne pas savoir ce que ça veut dire de tenir une seringue dans sa main. C'est ne pas comprendre le malaise du médecin ou de l'infirmière quand un patient meurt et qu'on se demande si c'est de notre faute ou pas. »

La question n'est pas simple et ne risque pas de se régler demain. La multiplication des sondages en faveur de l'euthanasie n'y change rien. En bout de piste, entre les quatre murs blancs d'une chambre d'hôpital, dans le secret des consciences individuelles, ne reste plus que le médecin face au malade, face à la volonté de vivre des uns, face au désir de mourir des autres. Ne reste plus qu'un individu face à des questions brutales, des questions de vie ou de mort.

Poumon qui respire Cigarette qui expire



## THÉÂTRE UBU ALFRED JARRY

### les Ubs

Lebeau est génial d'innocence et de bêtise. Quant à la Mère Ubu de Carl Béchard, c'est la suite d'une aventure prodigieuse pour cet acteur. Il s'agit d'une interprétation magistrale qui restera dans les annales du théâtre. *Le Devoir, Montréal*

La cohérence de la démarche de Denis Marleau [...] ainsi que sa singularité dans le milieu théâtral québécois actuel, méritent encore une fois d'être soulignées. *Spirale, Montréal*



Du théâtre fou-fou-fou! Un délectant divertissement! *Le Droit, Ottawa*

Ce spectacle réserve des passages d'un irrésistible effet. *Le Soleil, Québec*

Les Ubs: une éminente réussite du Théâtre Ubu, un des grands moments du Festival de théâtre des Amériques. *Le Journal de Montréal*

Une maîtrise, un dessin continu sans faille. *Le Quotidien de Paris*

Seulement 6 représentations  
26 au 30 novembre, 20h00  
Mercredi 27 novembre, 14h00 et 20h00

Mise en scène: Denis Marleau  
Une coproduction du Festival de Théâtre des Amériques, du Centre National des Arts et du Théâtre UBU.

À la Maison de la Culture Frontenac  
En vente: Admission 522-1245 (dès maintenant), à la M.C. Frontenac, dès le 23 novembre: 598-5810

LE DEVOIR

## Exit Final : pas d'unanimité

Nathalie Petrowski

À LA LIBRAIRIE Champigny, une vendeuse raconte son malaise à vendre des exemplaires de *Exit Final*, le livre de Derek Humphry, préfacé par Hubert Reeves et qui est ni plus ni moins une collection de recettes pour réussir son suicide. Selon la vendeuse, certaines personnes qui ont acheté le livre lui ont clairement laissé entendre qu'elles voulaient en faire usage pour mettre fin à leurs jours. Étaient-ils sérieux ou pas, difficile à dire. Chose certaine, le livre se vend bien, très bien même. Aux États-Unis, quelques 500 000 exemplaires du livre se sont envolés dans le temps de la vente. Au Québec, les Éditions du Jour ont mis sur le marché une première impression de 10 000 exemplaires. Bien qu'on ne sache pas encore si tous les livres ont été écoulés, on a procédé à une première réimpression au bout de quelques jours. D'ici une semaine, l'éditeur doit décider s'il veut entreprendre une deuxième réimpression.

Ce livre de recettes qui s'adresse soi-disant aux gens en train de mourir, des gens malades en phase terminale qui ne savent plus vers qui se tourner pour mettre fin à leur cal-

vair et pour qui, les médecins tenus par la loi et le Code criminel, ne peuvent plus rien, ne fait pas l'unanimité dans le milieu médical ni celui de la recherche. Pour David Roy, du Centre de bioéthique de Montréal, la publication du livre de Derek Humphry est un geste parfaitement irresponsable. « Le livre de Derek s'adresse en principe aux personnes qui sont en train de mourir et qui veulent pratiquer l'auto-euthanasie. Ce n'est pas une aide au suicide en tant que telle. Reste que Derek n'a aucun contrôle sur qui va acheter son livre. Dans notre société isolée et fragmentée, il y a des jeunes et des vieux qui ne sont pas malades mais qui souffrent de la solitude. Ces gens-là n'ont pas d'espoir, pas de ressources, ils sont déprimés et ils ont raison de l'être. Voilà la recette dont ils ont besoin dans ce moment de crise aiguë de dépression. Or, contrairement aux gens en phase terminale, leur crise est réversible, elle est contrôlable, elle est traitable. Publier un tel livre, c'est comme lancer des mines dans un champ sans indiquer où on les a lancées. »

Yves Quenneville, psychiatre et consultant aux soins palliatifs de l'hôpital Notre-Dame, est moins viru-



lent mais tout aussi critique. « Je connais Derek Humphry et je sais que ce n'est pas un fou. Ce qui me gêne, c'est que son livre fait la promesse d'une mort douce et agréable. Qu'en sait-il? Il y a dans ce livre un sous-entendu fallacieux et mensonger qui me dérange. Personne ne

peut affirmer que la mort par surdose de pillules, par empoisonnement ou par étouffement va être douce et agréable. »

Pour le Dr Marcel Boisvert, des soins palliatifs de l'hôpital Royal Victoria, le livre de Derek Humphry est symptomatique de la société qui l'a produit. « C'est un livre terriblement triste parce qu'il préconise une mort dans la solitude la plus totale. Pendant que je le lisais, je ne pouvais m'empêcher d'imaginer un pauvre malade en phase terminale, un malade affaibli, tout seul chez lui, essayant d'appliquer les recettes malgré ses forces défaillantes, malgré ses mains qui tremblent. » Pour Marcel Boisvert toutefois, le livre de Humphrey renvoie la société et le système médical à une question que tous refusent encore de débattre. « Savoir : que fait-on avec les grands malades qui n'en peuvent plus de lutter contre la maladie et qui veulent mettre fin à leurs jours parce qu'ils souffrent trop, physiquement ou moralement? » Si un tel livre existe, conclut le Dr Boisvert, c'est d'abord parce que la médecine et la société n'ont pas répondu à certaines questions ou ne veulent pas y répondre. »

# Le TNM refuse Molière

Robert Lévesque

INCROYABLE mais vrai, la direction du Théâtre du Nouveau Monde (TNM) s'oppose à ce que l'on joue Molière l'été prochain dans sa salle de la rue Sainte-Catherine!

L'affaire a éclaté hier, lorsque le producteur François Flamand a reçu une lettre du directeur artistique de la compagnie, Olivier Reichenbach, dans laquelle il est clair que le TNM n'accepte pas que M. Flamand, qui a pourtant en main un contrat de location de la salle pour l'été 92, y présente une production des *Fourberies de Scapin* de M. de Molière!

François Flamand est ce producteur bienheureux qui, l'été dernier, avec l'aide du Festival Juste pour rire, a fait une réussite théâtrale d'été sans précédent en louant le TNM pour y présenter une production de *Les Palmes de monsieur Schutz* de Jean-Noël Fenwick, production acclamée unanimement par la critique et qui a tenu 43 soirs à guichets fermés l'affiche du TNM, en plus de faire une tournée, et d'être reprise en mars 92 au Saint-Denis.

En août dernier, en prévision d'un autre « coup de théâtre » pour l'été 92, M. Flamand faisait une offre de location au TNM, et le 15 août le directeur administratif du TNM, M. Michel Noël, lui écrivait pour confirmer la location du TNM du 1er juin au 9 septembre 1992. Il n'était alors aucunement question du titre de la pièce choisie.

Comme on l'annonçait dans le DEVOIR d'hier, en chronique théâtrale, le choix de M. Flamand s'est arrêté sur *Scapin* de Molière, dont il a confié la mise en scène à Denise Filiatrault, qui a dirigé avec succès le Fenwick de l'été dernier. Or ce choix, plus directement dans les « plates-bandes » du TNM que le Fenwick, semble avoir horriblement déplu à M. Reichenbach.

Dans sa lettre d'hier, il écrit à François Flamand, et ceci après avoir accepté de lui louer la salle : « J'ai le regret de vous informer que, suite à une assemblée du conseil d'administration tenue le 25 novem-

bre, le Théâtre du Nouveau Monde ne pourra donner suite à votre projet de présenter les *Fourberies de Scapin* de Molière dans son théâtre au cours de l'été 1992 ».

« Par contre, rajoute Reichenbach, nous serions très heureux si vous pouviez nous présenter un projet de nature différente pour cette période ».

Il faut savoir, pour comprendre la situation, que le succès des *Palmes* l'été dernier a prouvé qu'un théâtre de qualité pouvait aller chercher un vaste public pour la salle de l'ex-Comédie-canadienne. Près de 40 000 spectateurs se sont engouffrés dans cette salle l'été dernier. Le TNM, qui joue à peine 24 fois chacune de ses productions, avec de rares guichets fermés, a pu en prendre ombrage. Que le locateur chanceux propose maintenant de produire un Molière a pu transformer en jalousie ouverte une situation qui était gênante, mais une situation que l'on acceptait étant donné qu'au bout du compte la location des *Palmes* a pu valoir au TNM (déficitaire de près de trois quart de million) un beau chèque de pas loin de 80 000 \$ l'été dernier.

Que va-t-il se passer ? François Flamand, qui voit rouge, et qui a fait part au DEVOIR, hier, de sa colère, n'entend pas renoncer à son projet de produire *Scapin*. « Si le TNM ne change pas d'avis, j'irai produire ce Molière ailleurs, à la Place des Arts ou au Saint-Denis, ou l'on m'offre des locations. Si je veux le TNM, c'est ce que je considère que c'est la salle idéale pour le théâtre de qualité que j'entends produire ».

François Flamand, en choisissant un Molière, prouve à quel point le Festival Juste pour rire et lui, qui sont associés, placent la barre haute pour leur volet théâtre. À l'été 93, on pense déjà demander à Mme Filiatrault de mettre en scène la trilogie de Pagnol.

« Olivier Reichenbach a-t-il reçu de Molière l'exclusivité de son oeuvre ? », demande François Flamand. Il ajoute, de plus, qu'il est étonnant de voir une compagnie déficitaire refuser une location qui pourra lui rapporter plusieurs dizaines de milliers de dollars! ».



Le Théâtre UBU présente *Les Ubs*, jusqu'à dimanche.

## Jarry, Marleau et le théâtre-limite

### *Les Ubs* en reprise à la Maison de la culture Frontenac

Gilbert David

L'« HÉNAURME » Père Ubu (Pierre Lebeau, parfait de béate médiocrité), flanqué de sa pas si tendre moitié, Mère Ubu (jouée par un Carl Béchard qui vaut à lui seul le déplacement), va de nouveau investir la Maison de la culture Frontenac. *Les Ubs*, le spectacle du Théâtre UBU créé en juin dernier dans le cadre du Festival de théâtre des Amériques, est en effet repris pour six jours seulement, depuis hier jusqu'à dimanche.

Dans un décor sinistre (une réusite de Claude Goyette) qui donne à voir, sur deux étages, les murs d'un immeuble à l'abandon (fenêtre placardée, porte donnant sur le vide, etc.), le metteur en scène Denis Marleau a écarté les clichés grotesques qu'on associe trop facilement à l'œuvre de Jarry pour installer ce « Nulle part » où tout peut arriver et où, en effet, tout arrive, au pas de charge d'une fanfare de six musiciens (musique de Jean Derome), dont les « invasions » répétées sont comme le leitmotiv lancinant d'un monde qui tourne à vide.

Cette production qui a pour elle une maîtrise diabolique de l'élocution (par exemple, ce sublime morceau de bravoure de Danièle Panetton en prologue) et un parti pris pour la déraison sombre et méchante, a aussi essuyé des reproches, en juin dernier, pour certaines longueurs... « J'y ai vu », m'assure Marleau lors de notre rencontre.

« Au moment de la création, c'est là le risque de se présenter à la critique dès le premier soir, le spectacle n'était pas totalement achevé. Mais on peut toujours retoucher un spectacle. Pour la série de représentations au studio du Centre national des Arts en septembre dernier, j'ai coupé une demi-heure dans la deuxième partie, celle d'*Ubu enchaîné*, ce qui ramène *Les Ubs* à une heure trente ».

Le Théâtre UBU qui franchira en mars prochain le cap des 10 ans d'existence, s'est singularisé par la pratique stimulante d'un répertoire méconnu et peu fréquenté au Québec comme ailleurs : Tzara, Picasso, Schwitters, Queneau et les oulipiens, le Beckett des dramaticules et, bien sûr, Jarry. Les textes de tels auteurs invitent au franchissement des seuils de la théâtralité. « Nous sommes, commente Marleau, dans la pratique des catastrophes. Comme Jarry le suggère à travers la pataphysique, il s'agit d'explorer un théâtre-limite qui est de l'ordre de l'exception. Cela nous amène à tourner autour du même vide et du même silence... »

Comment Marleau a-t-il abordé le travail sur *Les Ubs*, lui qui avait déjà présenté en 1989 un *Ubu cycle* avec le trio Chagnon-Béchard-Panetton ? « Cette fois, grâce au FTA et au CNA, j'ai disposé de plus grands moyens. La production compte tout de même 12 interprètes. Cela dit, pour moi, un projet artistique réussi est celui qui parvient à une perception différente ou qu'on n'a jamais connue. Je cherche toujours à vivre

une expérience qui soit déstabilisante. C'est une aventure qui exige une investigation totale. Pour *Les Ubs*, il a fallu tout oublier ce qu'on avait lu sur Jarry. Il s'agit d'un processus avant tout intuitif pour saisir l'esprit qui anime l'oeuvre, mais qui implique aussi un véritable déchiffrement du texte avec les comédiens — ce qui conduit à s'y opposer pour mieux y entrer, de façon à en dégager notre positionnement ».

Denis Marleau ne cache pas, par ailleurs, que son approche s'alimente à une réflexion continue sur la dimension plastique de la représentation. Il fréquente assidûment l'œuvre des artistes visuels contemporains et l'accumule, dans ses cartables, des photos, des reproductions de tableaux et des dessins ou des collages de sa main qui s'aident à « trouver un espace ». « Pour *Les Ubs*, je voulais un lieu qui dise les couches du temps et qui en révèle les entrailles. Le résultat montre une maison impossible, étrange, qui offre un espace clos et en même temps très ouvert. Il me revient, comme metteur en scène, d'interroger l'espace à travers l'apport des plasticiens et des peintres. Ensuite, il m'est possible de me rendre disponible à la création des comédiens, dans un jeu incessant de ping-pong ».

Pour ce spectacle ubuesque que le metteur en scène a conçu comme « une ferme funèbre », on a aussi corrigé le tir des projections fantasmagoriques de spectres en suspendant aux cintres les castelets de pe-

tites silhouettes en broche. L'importance accordée aux jeux d'ombres (lumières de Guy Simard) renforcera, estime Marleau, le climat d'étrangeté qu'il a désiré pour ce « monument de la Bête » qu'est Ubu.

Après l'unique semaine de représentations des *Ubs* à Montréal, Marleau sera accaparé par la préparation de son prochain spectacle, *Lunapark 1913*, dont la création coïncidera avec l'ouverture du Musée d'art contemporain en juin. Compagnie née de la réunion de créateurs irrédutibles, le Théâtre UBU se maintient aujourd'hui sur la corde raide. « Nous accusons un net retard de l'aide gouvernementale par rapport au développement de la compagnie, se plaint Marleau. Le quotidien est difficile en permanence. Ce sont nos tournées à l'étranger, depuis la création de *Merz Opéra* en 1987, qui nous permettent de survivre. Je ne sens pas, au Québec, un climat propice à l'art et à la création ». Il me montre encore, l'air réjoui, deux hautes piles de documents et de livres qui l'attendent dans son élaboration de *Lunapark 1913*. « Contre les sursauts d'intolérance et les réflexes xénophobes de notre société, lance-t-il soudain, il faut continuer d'affirmer qu'il existe des choses différentes. L'ouverture et la relativité vont de pair avec la stimulation intellectuelle et artistique. On n'a pas fini d'être brassé par de nouvelles réalités au Québec ». Et on peut être certain que, pour un, Denis Marleau n'a pas le goût de baisser les bras.

## MUSIQUE

# Une admirable transparence

### Orchestre Métropolitain

Dir. Agnès Grossmann : Schumann, *Ouverture d'« Hermann et Dorothea »* op. 136, *Concerto pour violoncelle* op. 129, Sophie Rolland (violoncelle), Mendelssohn, *Symphonie* no. 3 op. 56, «Écossaise». Lundi 25 novembre, église Saint-Jean-Baptiste.

Carol Bergeron

BIEN CONÇU dans le choix des oeuvres, ce concert Schumann/Mendelssohn de l'Orchestre Métropolitain (OM) aura attiré plus de 4000 personnes dont la moitié dans les salles du Cégep Maisonneuve, de Verdun, de Pierrefonds, de Saint-Laurent et de Montréal-Nord, là où depuis quelques saisons s'effectuent les trois tournées annuelles, généreusement soutenues par le Conseil des Arts de la Communauté urbaine de Montréal. Devant l'intérêt grandissant que suscite l'opération, la direction de l'orchestre, soucieuse de répondre aux attentes d'un public croissant, songe maintenant à augmenter le nombre des prestations.

Il va presque sans dire qu'en répétant le même programme à plusieurs reprises, les musiciens y trouvent aussi leur profit. Cette fois-ci, par exemple, ils auront joué la même *Symphonie* de Mendelssohn à six auditoires différents, dans six lieux différents.

Pour la soliste Sophie Rolland, la préparation du *Concerto* pour violoncelle de Schumann aura abouti à six exécutions consécutives avec les mêmes partenaires. Ce qui n'est pas sans conséquence sur la perception d'une oeuvre. Et puis, soit dit par parenthèse, n'est-il pas souhaitable que nos meilleurs solistes puissent ici profiter d'une expérience aussi valable, aussi enrichissante ?

Les liens entre les instrumentistes et leur chef s'en trouvent également renforcés. Ainsi, Agnès Grossmann peut-elle poursuivre le modelage de son orchestre et préciser encore davantage la conception musicale des partitions qu'elle fait travailler.

Considérant qu'il n'est pas simple de bien faire sonner un orchestre dans un vaisseau aussi vaste que celui de l'église Saint-Jean-Baptiste, Grossmann est heureusement parvenue à donner une admirable transparence à l'écriture de l'*Ouverture d'« Hermann et Dorothea »* de Schumann — page peu connue qui incorpore néanmoins la *Marseillaise* dans sa thématique. Ailleurs dans le *Concerto*, pour ne pas noyer la soliste, elle fut hélas contrainte de mettre une sourdine qui eut pour effet de neutraliser l'accompagnement.

L'excessive discrétion de l'orchestre donna à Sophie Rolland tout le loisir de raconter cette « schumannienne » confidence avec un sens remarquable de la poésie et de cette heureuse liberté qui assouplit si merveilleusement les discours. Malgré le fait que l'instrument nous semblait parfois un peu loin — certains traits disparaissant dans le chœur avant de nous parvenir dans la nef — le jeu sembla très propre et très musical.

Revenue toute entière à ses musiciens pour le Mendelssohn, Grossmann éprouva quelques mesures d'hésitation, au tout début du premier mouvement. Dès l'entrée des violons cependant, l'orchestre retomba sur ses pattes et nous livra une «Écossaise» finement mélancolique et mystérieuse, très près des paysages que le compositeur s'appliqua à y dépeindre.

Les deux prochaines tournées du Métropolitain se feront en 1992, à la fin de janvier, dans un programme Tchaïkovski, et en avril, avec le *Requiem* de Verdi.

## Décès de François Billetdoux

PARIS (AP) — François Billetdoux, dramaturge et homme de lettres, lauréat en 1989 du Molière du meilleur auteur pour sa dernière pièce *Réveille-toi, Philadelphie !*, est décédé dans la nuit de lundi à mardi des suites d'une longue maladie à l'âge de 64 ans, ont annoncé hier ses proches.

Auteur notamment *Tchin tchin* (1959) ou de *Va donc chez Thorpe* (1961), François Billetdoux est né le 7 septembre 1927 à Paris. L'élève de Charles Dullin est d'abord journaliste avant de débiter comme auteur dramatique au début des années 50 au Théâtre du Quartier Latin.

À partir de 1959 et de *Tchin tchin*, qui sera interprété à l'occasion d'une

reprise par Marcello Mastroianni, l'auteur-acteur-metteur en scène connaît le succès : « Comment va le monde, Mousse (1964), en fait notamment l'un des auteurs les plus connus des années 60.

Il a également écrit plusieurs scénarios pour le cinéma et est l'auteur de plusieurs romans, dont *Royal Garden Blues* (1957).

Le Molière obtenu en 1989 consacrait une oeuvre écrite après 14 années de silence. Il avait également obtenu le prix de littérature dramatique de la Ville de Paris ainsi qu'un prix du Syndicat de la critique dramatique et musicale et un de l'Académie française.

## VIDÉO



Un extrait de *Time's Wake*, de Vincent Grenier.

## Des histoires sans histoire

### Le cinéma invisible

Dix-sept cinéastes expérimentaux du Québec, du Canada, des États-Unis et de l'Autriche, les 28, 29 et 30 novembre, à la Cinémathèque québécoise, 335, boul. de Maisonneuve est.

Daniel Carrière

LA CINÉMATHEQUE québécoise met à l'affiche, d'ici la fin du mois de novembre, six programmes qui sollicitent l'intelligence du spectateur. On y présente un cinéma mal distribué, sinon pas du tout, qualifié parfois à tort d'expérimental, qui résiste toutefois à l'indifférence collective par le dynamisme dont il fait preuve, aujourd'hui encore, en dépit d'un cinéma qui s'enlise dans le divertissement, la rentabilité et la facilité.

Nous devons la sélection des oeuvres présentées à Nicole Gingras, spécialiste du cinéma expérimental et du rapport entre la photographie et le cinéma; elle est notamment codirectrice du Mois de la photo à Montréal.

Les films qu'elle a choisis rendent compte du cinéma qui aurait connu son apogée dans les années 70, et dont la tradition de rigueur se perpétue au-delà des apparences.

Elle a aussi voulu signaler l'importance du travail de Vincent Grenier dans le courant du cinéma expérimental, en les consacrant deux so-

rées, les 28 et 29 novembre, et en présentant son plus récent film : *Out In The Garden*, le 30. À noter que Vincent Grenier, un Québécois qui vit depuis plusieurs années aux États-Unis, sera présent à la cinémathèque, les trois soirs.

C'est intéressant de voir, explique Nicole Gingras, qu'avec un bout de pellicule de 10 pieds tu peux faire un film d'une minute. On est alors dans le mouvement pur. Il y a beaucoup de ça dans la programmation et j'ai tenté d'aller à l'essence des choses.

Le cinéma expérimental est un cinéma d'artistes, d'auteurs, de photographes, de peintres, de musiciens, et constitue souvent un volet de leur production. Un cinéma qui établit un tout autre rapport au temps, à l'espace et à la durée, qui réfère au cinéma structurel et qui respecte certaines lois : un travail minutieux sur le son et physique sur la pellicule, recourant à un langage non traditionnel — boucles, images renversées, solarisées ou informatisées.

Un cinéma, surtout, où le réalisateur assume seul la responsabilité de toutes les étapes de la production. On sait, par exemple, qu'il arrive qu'un cinéaste commercial ne mette jamais les pieds dans une salle de montage.

C'est quoi le cinéma ?, poursuit Nicole Gingras, des images arrêtées, des images en mouvement, où tu sens le pourquoi du déplacement de

la caméra. Le cinéma expérimental ne fait pas seulement que suivre un personnage et nous donner accès à son point de vue.

« Qu'il s'agisse de films très courts ou des films longs, où on parlera de longueurs... c'est le spectateur qui expérimente la durée du film dans ces longueurs. Un plan fixe, comme dans le film de Michel Lamothe, *6237, Christophe-Colomb*, nous montre qu'on n'a pas besoin de beaucoup, entre guillemets, pour faire un film : une caméra, une image et le son qui donne des pistes d'interprétation du contenu de l'image. »

Faire un film et expérimenter quelque chose d'aussi simple nous dit qu'on peut regarder les choses très simplement. Tout se passe dans le regard.

*Out In The Garden*, de Vincent Grenier, par exemple, l'homme dont il y est question, on vient à le connaître, mais il ne parle pas tant que ça de lui... on ne le voit pas vraiment. Le cinéaste a plutôt été chercher les petites choses de son environnement, les gestes quotidiens, à l'affût d'éléments qui nous révèlent la personne.

On soulignera enfin les nombreuses affinités que le cinéma expérimental partage avec la vidéo, à bien des égards (on ne me reprochera pas la comparaison) cette dernière remettant à jour les préoccupations formelles de quelques générations de créateurs oubliés.

## Un clown est mort — Zulawski

LAGUNITAS (Reuter-AFP) — L'acteur Klaus Kinski a été retrouvé mort samedi par un ami de la famille, ont annoncé en fin de soirée lundi les autorités judiciaires de Californie. Il était âgé de 65 ans.

Klaus Kinski, acteur allemand d'origine polonaise, était né dans le territoire de Dantzig en 1926. De son vrai nom Klaus Günther Naksynski, il était le père de l'actrice Nastassja Kinski.

Le cinéaste polonais Andrzej Zulawski a regretté, avec la disparition de l'acteur, « la mort d'un très grand clown », qu'il avait fait tourner dans *L'important c'est d'aimer* (1974).

Au micro de la radio France-Info, le réalisateur a déclaré notamment : « Je garde la sensation de quelqu'un qui a beaucoup bougé, de quelqu'un en mouvement, excessif, d'un très grand acteur qui s'est sans doute consumé à faire le fou dans une société qui n'accepte qu'une sorte de médiocrité consentie. Il est étonnant de voir l'accueil qu'on fait aux imbéciles qui meurent et le peu de remords qu'il y aura à la mort de ce très grand clown », a-t-il ajouté.

Orson Welles a dit en parlant de lui-même qu'il était né pour jouer les rois. Je pense que Klaus Kinski était né pour jouer les princes fous. C'était un acteur quelque part tragique, pas parce qu'il était sinistre (...) mais parce qu'il était comme un merveilleux papillon de la nuit qui vient frapper sans arrêt contre cette espèce de lumière que les gens ont installée ». Et de conclure : « Il essayait de casser l'ampoule et c'est lui qui s'est cassé ».

## NOS CHOIX TÉLÉ

### MTV 10th Anniversary

Michael Jackson, Madonna, George Michael, Cher, Mel Gibson, Kim Basinger, ils sont nombreux à fêter les 10 ans (déjà) du célèbre réseau de vidéo-clips américains. (CTV, 21 h)

☆☆☆

### Enjeux

Au cours de la dernière année, plusieurs crimes ont été commis par des individus en libération conditionnelle. Ces libérés en procès sont-ils bien surveillés ? Les filets de la justice sont-ils trop lâches ? (Radio-Canada, 21 h)

— Hugo Léger

# CULTURE ET SOCIÉTÉ

## CINÉMA

**ASTRE 1:** (849-3456) — *Cape Fear* 7 h, 9 h 15 II; *An American Tail 2, Fievel Goes West* 7 h, 9 h 40 III; *People Under the Stairs* 7 h 10, 9 h 40 IV; *Highlander 2, the Quickening* ven. au mar. 7 h, 9 h — *My Girl* mer. jeu. 7 h, 9 h.

**BERRI 1:** (849-3456) — *Suzie Frisettes* 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40 III; *Chérie ne m'attend pas pour dîner* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 IV; *Robe noire* 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 30 V; *Highlander 2, le retour* 1 h, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 V; *Hors la vie* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.

**BONAVENTURE 1:** (849-3456) — *The Commitments* 7 h — *Barton Fink* 9 h 15 II; *House Party* 2 7 h 30 — *Homicide* 9 h 30.

**BROSSARD 1:** (849-3456) — *Chérie ne m'attend pas pour dîner* 7 h 05, 9 h 15 II; *Robe noire* 1 h 15, 9 h 30 III; *Cape Fear* 7 h, 9 h 35.

**CARREFOUR LAVAL 1:** (849-3456) — *L'argent des autres* 7 h 05, 9 h 15 2; *An American Tail 2, Fievel Goes West* 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 30 III; *Chérie ne m'attend pas pour dîner* 7 h 15, 9 h 30 5; *L'assassin jouait du trombone* lun. mar. 7 h 20 — *Ricochet* ven. lun. 9 h 25 — *My Girl* mer. jeu. 7 h 20, 9 h 25 6; *Cape Fear* 7 h, 9 h 20.

**CENTRE EATON 1:** Mtl — *Addams Family* 12 h, 2 h 15, 4 h 30, 6 h 45, 9 h 2; *Addams Family* 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15 — 3; *Deceived* 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15 — 4; *The Butcher's Wife* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 40, 7 h 05, 9 h 20 5; *Shattered* 12 h, 2 h 05, 4 h 20, 6 h 40, 9 h 6; *Dead Again* 12 h 25, 2 h 45, 5 h 05, 7 h 20, 9 h 35.

**CINÉMA ÉGYPTIEN 1:** 1455 Peel, Mtl (849-3456) — *Cape Fear* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30; *Little Man Tate* 1 h 45, 4 h 30, 7 h, 9 h 30, mer. 1 h 45, 4 h 30, 9 h 40 3; *29th Street* 1 h, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 35.

**CINÉMA FESTIVAL:** 35 Milton (849-7277) — Salle 1: *Toto le héros* tous les soirs 7 h 30, 9 h 30, mar. 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 — Salle 2: *Molère* 7 h, 9 h 20.

**CINÉMA JEAN-TALON:** Mtl — *Deceived* 7 h 10, 9 h 20.

**CINÉMA ÔMÉGA 1:** — *Double Impact* 7 h 30, 9 h 30 2; *Terminator 2* 7 h, 9 h 30 — 3; *Des pilotes en l'air* 7 h 10, 9 h — 4; *Freddy* 8 h 10, 9 h 15.

**CINÉMA PARALLÈLE:** 3682 boul. St-Laurent, Mtl (843-6001) — *The spasme de vivre* 19 h, 21 h, (21 au 27 nov.).

**CINÉMA PARIS:** Mtl (875-7295) — *Henry and June* 2 h, 7 h — *Mo' Better Blues* 4 h 30, 9 h 45.

**CINÉMA PONT-CLAIRE 1:** 6361 Trans-Canada (849-3456) — *29th Street* 1 h, 3 h 10, 5 h 20 2; *Highlander 2, the Quickening* lun. mar. 7 h, 9 h 30 5; *My Girl* mer. jeu. 7 h, 9 h 30 5; *People Under the Stairs* 7 h, 9 h 20 4; *Cape Fear* 7 h, 9 h 20 5; *An American Tail 2, Fievel Goes West* 7 h, 9 h 40 6; *Little Man Tate* 7 h 15, 9 h 25.

**CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE:** (842-9768) — *La matresse* 18 h 35 — *Cinéma d'animation* 20 h 35.

**CINÉMA V - 1:** 5560 Sherbrooke O. (489-5559) —

**Addams Family** 7 h 05, 9 h 20 2; *Whore* 9 h 30 — *Curly Sue* 7 h 15.

**CINÉPLEX 1:** (849-3456) — *Delicatessen* ven. au mar. 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20 — *Black Robe* mer. jeu. 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20 2; *Ricochet* 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20 III; *Demotelle sauvage* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 30 V; *Robin des Bois, prince des voleurs* 12 h 50, 3 h 40, 9 h 20 — *Miracle* 7 h VI; *Hearts of Darkness* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h VII; *Le petit homme* ven. au mar. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20 VIII; *La fin de Freddy...l'ultime cauchemar* 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05 IX; *The Adjuster* 1 h 30, 4 h, 7 h 10, 9 h 25.

**COMPLEXE DESJARDINS 1:** (849-3456) — *L'expert en sinistre* 1 h 05, 3 h 15, 5 h 25, 7 h 35, 9 h 45 II; *Delicatessen* 1 h, 3 h, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 35 III; *Méditerranée* 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20 IV; *Pour Bach* 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10.

**COMPLEXE GUY-FAVREAU / O.N.F.:** 200 ouest Boul. René-Lévesque, Mtl (283-8229) — *Pas d'amitié à moitié* 19 h, (26 au 30 nov.).

**CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE:** (848-3878) — *The Boys from Feng-Kuei* 2 h 30.

**CRÉMAZIE:** (849-3456) — *Rose passion* 7 h, 9 h 15.

**DAUPHIN 1:** (849-3456) — *Madame Bovary* sem. 8 h 30 11; *L'assassin jouait du trombone* sem. 7 h, 9 h 15.

**CINÉMA DÉCARIE 1:** (849-3456) — *Highlander 2, the Quickening* 7 h 15, 9 h 15 II; *The Commitments* 7 h, 9 h 20.

**DORVAL 1:** (631-8586) — *Addams Family* 7 h, 9 h 15 II; *Hil Man* 7 h, 9 h 15 — III; *Other People's Money* 7 h, 9 h 15 IV; *Curly Sue* 7 h 10, 9 h 30.

**DU PARC 1:** (844-9470) — *Curly Sue* 7 h 05, 9 h 20 2; *Dead Again* 7 h, 9 h 3; *Fisher King* 6 h 10, 9 h.

**DU PLATEAU 1:** (521-7870) — *A propos d'Henri* 3 h 20, 7 h 20 *Troubles* 1 h 20, 5 h 20, 9 h 20 — 2; *Le roi pêcheur* 1 h 45, 4 h 15, 7 h, 9 h 35.

**FAIRVIEW 1:** (697-8095) — *Shattered* 9 h 25, — *All I Want for Christmas* 7 h 15 II; *Addams Family* 6 h 55, 9 h 15.

**FAUBOURG STE-CATHERINE 1:** (849-3456) — *An American Tail 2, Fievel Goes West* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h 40, lun. 1 h, 2 h 50, 4 h 40, 6 h 30 2; *Black Robe* ven. au mar. 1 h, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 10, 9 h 20 — *My Girl* mer. jeu. 12 h 50, 3 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30 3; *My Own Private Idaho* 12 h 45, 2 h 55, 5 h, 7 h 10, 9 h 20, mer. 12 h 45, 2 h 55, 5 h, 9 h 30 4; *Truly Madly Deeply* 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 15.

**GOETHE-INSTITUT MONTRÉAL:** (499-0159) — **GREENFIELD 1:** (671-6129) — *Addams Family* 7 h, 9 h 10 2; *Hil Man* 7 h 10, 9 h 15 3; *All I Want for Christmas* 7 h *Other People's Money* 9 h 10.

**IMAX:** Vieux Port de Montréal (496-4629) — *Montagnes de feu* — *Rolling Stones* mar. au ven. et dim. 10 h, 13 h, 14 h 30, 16 h, 19 h, sam. 13 h, 14 h 30, 16 h, 19 h, version anglaise: 11 h 30, 17 h 30, présentation spéciale mar. au dim. 20h30, ven. sam. 20 h 30 et 22 h 30.

**IMPÉRIAL:** (288-7102) — *Fisher King* 12 h 30, 3 h 15, 6 h 05, 9 h.

**LAVAL 1:** (688-7776) — 1: *Le passé revient* 7 h 20, 9 h 30 2; *Hil Man* 7 h 10, 9 h 30 3; *Troubles* 7 h 20, 9 h 25 4; *Addams Family* 7 h 05, 9 h 35 5; *Addams Family* 7 h 05, 9 h 35 6; *Whore* 7 h 10, 9 h 10 7; *Billy Bathgate* 7 h, 9 h 10 8; *Shattered* 7 h 20, 9 h 25 9; *Curly Sue* 7 h 10, 9 h 35 10; *Other People's Money* 7 h, 9 h 10 11; *The Roller Boys* 7 h 15, 9 h 25 12; *Montrai vu par* 9 h 20 — *All I Want for Christmas* 7 h 20.

**LAVAL 2000 1:** (849-3456) — *Highlander 2, le retour* 7 h 40, 9 h 30 2; *Robe noire* 7 h 20, 9 h 15.

**LOEW'S 1:** (861-7437) — *Billy Bathgate* 12 h 10, 2 h 20, 4 h 35, 7 h, 9 h 20 II; *Whore* 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 15 III; *Other People's Money* 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 35 IV; *Frankie and Johnny* 1 h 15, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 05, 9 h 15; *Double Life of Veronique* 1 h 3 h, 5 h, 7 h, 9 h, 9 h 15.

**QUIMETOSCOPE:** (525-8600) — Salle 1: *Décalogue 3-4* 19 h — *Jungle Fever* 21 h 15 — Salle 2: *The King of Comedy* 19 h 30 — *Jésus de Montréal* 21 h 30.

**OUTREMENT:** (278-FILM) — *Cyrano de Bergerac* 7 h — *Alice* 9 h 30.

**PALACE 1:** — *Hil Man* 12 h 15, 2 h 25, 4 h 40, 7 h, 9 h 15 II; *Curly Sue* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 10, 9 h 30 III; *Pryor of the Rollerboys* 4 h 40, 9 h 25 4; *All I Want for Christmas* 12 h 15, 2 h 25, 4 h 40, 7 h 10, 9 h 30 5; *Terminator 2* 12 h 30, 3 h 20, 6 h 15, 9 h 15; *True Confessions* 12 h 45, 3 h, 5 h, 7 h 10, 9 h 15 VI; *Blood in the Face* 1 h 15, 3 h 25, 5 h 30, 7 h 35, 9 h 40.

**PARADIS 1:** (849-3456) — *Double Impact* 9 h — *La fin de Freddy...l'ultime cauchemar* 7 h 15 II; *Des pilotes en l'air* 9 h 15 — *Extrême limite* 7 h III; *Highlander 2, le retour* 7 h, 9 h.

**PARISIEN 1:** (866-3856) — *Le goût du vrai* 12 h

50, 3 h, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 20 II; *Les Roller Boys* 12 h 40, 2 h 55, 5 h, 7 h, 9 h 15 III; *L'année de l'éveil* 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 05, 9 h 20 IV; *La double vie de Véronique* 1 h, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 30 V; *Un cœur qui bat* 12 h 45, 3 h, 5 h, 7 h 15, 9 h 20 VI; *Montrai vu par* 1 h, 3 h 45, 6 h 30, 9 h 05 7; *Le roi pêcheur* 12 h 20, 3 h 15, 6 h 15, 9 h.

**PLACE ALEXIS NIHON 1:** (849-3456) — *Cape Fear* 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 30 III; *Peopies Under the Stairs* 1 h 30, 4 h, 7 h 15, 9 h 45 III; *Highlander 2, the Quickening* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h.

**PLACE LONGUEUIL 1:** (849-3456) — *Suzie Frisettes* 7 h, 9 h 2; *Highlander 2, le retour* 7 h, 9 h, sam. dim. 5 h, 7 h, 9 h.

**PLAZA CÔTE DES NEIGES:** (849-3456) — 1: *29th Street* 7 h 30, 9 h 30 2; *Homicide* 7 h 25, 9 h 25 — 3; *My Own Private Idaho* 7 h 30, 9 h 35 4; *Little Man Tate* 7 h 05, 9 h 15 5; *An American Tail 2, Fievel Goes West* 7 h, 8 h 40 6; *Cape Fear* 7 h, 9 h 30 7; *Black Robe* 7 h, 9 h 10 — *My Girl* mer. jeu. 7 h, 9 h 10.

**QUARTIER LATIN:** Mtl —

**LE RIALTO:** 5723 ave. du Parc, Mtl (274-3550) — *The Rapture* 7 h 15 — *The Draughtman's Contract* 9 h 30.

**VERSAILLES 1:** (353-7880) — *Addams Family* 7 h, 9 h 10 II; *Hil Man* 7 h 30, 9 h 30 III; *Billy Bathgate* 7 h 10, 9 h 25 IV; *Les Roller Boys* 7 h 05, 9 h 10 — V; *Le passé revient* 7 h 15, 9 h 30 VI; *Troubles* 7 h 05, 9 h 10.

**AGORA DE LA DANSE:** 840 rue Cherrier est, Montréal (525-1500) — Tess Imaginaire présente « Manipulations » conception et m. en s. Mario Bovolenta, du 12 nov. au 14 déc. — Tangente présente Le Vivre, théâtre-performance, conception et interprétation Martine Chagnon, du 21 nov. au 1er déc. — Brouhaha Danse présente Claire, chorégraphie, interprétation et m. en s. G. Fatiand, M. Langevin, R. Laporte et G. Savoie, du 26 au 30 nov. au 1er déc.

**L'AIR DU TEMPS:** 194 ouest St-Paul, Montréal (842-2003) — Jazz du jour, au dim. de 22h 15 à 02h30. — The Merin Factor & Kim Richardson, du 28 nov. au 1er déc.

**LES BEAUX ESPRITS:** 2073 St-Denis, Montréal (844-0882) — Casbury Brothers, les 27-28 nov. à 22h30.

**BIDDLE'S JAZZ AND RIBS:** 2060 rue Kiymer, Montréal (842-8656) — Le Quatuor de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en permanence, lun. mar. 19h à 24h, mer. au ven. 17h30 à 22h — Le Trio de Charlie Bédard, en permanence du mer. au ven. à compter de 22h, sam. à compter de 21h30 — Billy Georgette, pianiste/chanteur, lun. mar. de 17h à 19h — Trio Billy Georgette, sam. de 18h à 21h30 — Le trio de Bernard Proulx, les dim. de 18h30 à 24h.

**BISTRO 4:** 4040 St-Laurent, Montréal (844-6246) — Tous les mercredis, Place Aux Poètes, animatrice Janou Saint-Denis, le 27 nov. découvreuses poésie-jeunesse avec France Bonneau, Stéphane Camirand, Max Morin-Dubois et André Thériault (chansons-guitare), à 21h.

**BOITE À CHANSONS LE PIERROT:** 114 est St-Paul, Montréal — Serge Turbide, humoriste, et Alex Soher, le 27 nov. à 20h.

**BOZO BISTRO-BAR:** 6121 rue Morin, Val-Morin (819-322-2454) — Odette Colombe et Rock Gingras, du mer. au sam.

**CAFÉ DE LA PLACE:** PDA, Montréal (842-2112) — Jean-Marie LeBlanc, du 6 au 21 déc.

**CENTRE D'ESSAI DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL:** 2332 Édouard-Montpetit, 6e étage, Montréal (343-7882) — Présentation du film II danse avec les couples de Kevin Costner, le 27 nov. à 19h.

**CHAPELLE HISTORIQUE DU BON-PAS-LEUR:** 100 est Sherbrooke, Montréal — Mtd-musique, Jimmy Brière, pianiste, œuvres de Bach, Beethoven, Gougeon, Liszt et Scarlatti, le 27 nov. à 12h — Concert imaginaire, animateur Edgar Fruiter, Le Requiem de Mozart, le 27 nov. à 20h.

**CHRIST CHURCH CATHEDRAL:** Ste-Catherine/Université, Montréal — Daniel Taylor, contrebasse, Benjamin Butterfield, ténor, Gerald Wheeler, piano, œuvres de Williamson, Barber, Bax et Britten, le 27 nov. à 12h30.

**CLUB BALATTOU:** 4372 St-Laurent, Montréal (845-5447) — Vice Connection, de Haiti, le 27 nov. à 22h.

**CLUB CONTINENTAL:** 4171 St-Denis, Montréal (844-4481) — Tous les jours 5 à 7 avec Jean Beaudet ou Philippe Noirit au piano — Work in progress avec Jean Vanasse (vibraphone), les 27 et 28 nov. à 22h.

**COLLÈGE MARIE-VICTORIN:** 7000 Marie-Victorin, Montréal-Nord (282-9362) — Les Grands Explorateurs présentent Trésors de l'Espagne avec Robert Jean, du 25 au 28 nov., lun. au mer. à 20h. — jeu. à 19h.

**CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DU QUÉBEC:** 109 est Notre-Dame, Montréal — Salle Gabrielle-Cusson: Récital de contrebasse et trombone, Julie Aubé, Dominic Girard et Frédéric Lar, classe de René Gosselin et Joseph Zuzik, œuvres de Dragonetti, Romberg, Bruch, Vivaldi et Koussevitzki, au piano Diane Mauger, le 27 nov. à 17h — Récital de piano, Louise Lessard, Ván-Anh Dam, Marc-Antoine Ducas, Yannick Nézet Séguin et Nathalie Fortin, classe de Anisja Camargo, œuvres de Bach, Liszt, Rachmaninov, Chopin, Mendelssohn, Bartok et Schubert, au piano Nathalie Fortin, le 27 nov. à 20h.

**ESPACE GO:** 5056 Clark, Montréal (271-5381) — Le Théâtre Opsi présente « L'été » de Roman Wein garten, m. en s. Martin Faucher, à compter du 11 nov., mar. au sam. à 20h.

**ESPACE LIBRE:** 1945 Fullum, Montréal (521-4198) — Carbone 14 présente Peau, chair et os, dan. une m. en s. de Gilles Maheu, du 27 nov. au 14 déc.

Dubois, jusqu'au 15 déc., le sam. à 15h., le dim. à 13h. et 15h., réservations sur semaine pour groupes.

**THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE:** 84 ouest Ste-Catherine, Montréal (861-6563) — « L'Opéra de Quai'Sous » de Bertolt Brecht, m. en s. René Richard Cyr, du 19 nov. au 14 déc., mar. au ven. à 20h., sam. 16h. et 21h.

**THÉÂTRE OLYMPIA:** 1004 est Ste-Catherine, Montréal (286-7884) — Spectacle de Patrice L'Écuyer et Bernard Fortin, du 27 nov. au 1er déc. — Broue en spectacle, du 3 au 7 déc.

**THÉÂTRE DE QUAT'SOUS:** 100 est ave. des Pins, Montréal (845-7277) — « Les chaînes » d'Eugène Ionesco, m. en s. Daniel Roussel, du 11 nov. au 7 déc., mar. au sam. à 20h., dim. à 15h.

**THÉÂTRE DU RIDEAU VERT:** 4664 St-Denis, Montréal (844-1793) — « Jolie pour moi, Sam » de Woody Allen, traduction et m. en s. Denise Filiatrault, du 12 nov. au 7 déc., mar. au ven. à 20h., sam. 16h. et 21h.

**UNIVERSITÉ CONCORDIA:** 7141 ouest Sherbrooke, Montréal — Étudiants Combo 1 Big Band, dir. Charles Ellison et Joe Sullivan, le 27 nov. à 20h.

**UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL:** 200 Vincent d'Indy, Montréal — Cours de maître, piano, Sortraud Spédel, du 27 au 29 nov. de 9h30 à 14h.

**THÉÂTRE DE LA BORDÉE:** 1143 St-Jean, Québec (418-694-9631) — Le Théâtre Niveau Parking présente « L'héritage du Dr Jekyll » de André Morancy, m. en s. Michel Nadeau, du 19 nov. au 14 déc., mar. au sam. à 20h30.

**THÉÂTRE PÉRISCOPE:** 2 est rue Crémazie, Québec (418-529-2153) — Le Théâtre de la Commune présente « À toi pour toujours, la Marie-Lou » de Michel Tremblay, m. en s. Denise Verville, du 14 au 30 nov., mar. au sam. à 20h.

## SUR SCÈNE

mar. au sam. à 20h30.

**ESPACE TANGENTE:** Agora de la Danse, 840 rue Cherrier, Montréal (525-1500) — Le vivre, théâtre per formance de et avec Martine Chagnon, du 21 nov. au 1er déc., jeu. au dim. à 21h.

**ESPACE LA VEILLÉE:** 1371 est Ontario, Montréal (526-6582) — Le Groupe de la Veillée présente « Dor Juan » m. en s. Martine Beaulieu, du 20 nov. au 1er déc., mar. au sam. à 20h30, dim. à 16h.

**MAISON DE LA CULTURE FRONTENAC:** 2550 est Ontario, Montréal (845-0744) — Le Théâtre Ubu présente « Les Ubu » textes de Alfred Jarry, m. en s. Denis Marleau, du 26 au 30 nov. à 20h.

**NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE:** Salle Fred-Barry, 4353 est Ste-Catherine, Montréal (253-8974) — Le Théâtre O Parleur présente « Partie de cache-cache entre 2 tchécoslovaques au début du siècle » de Wajdi Mouawad, m. en s. Jean-Frédéric Messier, du 20 nov. au 21 déc. à 20h30.

**LE P'TIT BAR:** 3451 St-Denis, Montréal (281-9124) — Tous les mercredis, Avec et sans Bré, avec Pierrot Fournier, à 21h.

**POLYVALENTE J.B.M.:** Auditorium, 777 boul. Iberville, Repentigny — Le duo Gagnon/Geltrand, contrebasse et piano, le 27 nov. à 13h15.

**RESTAURANT-THÉÂTRE LA LICORNE:** 4559 Papineau, Montréal (523-2245) — Le Théâtre de la Manufacture présente « Le scalpel du diable » de Jean-François Caron, m. en s. Claude Poissant, du 29 oct. au 30 nov., mar. au sam. à 20h30, dim. à 15h.

**SALLE ANDRÉ-MATHIEU:** 475 boul. de l'Avenir, Laval (667-2040) — Les Grands Explorateurs présentent Roumaine millénaire, des Carpatés à la Mer Noire, avec Anne-Sophie Tiberghien, du 25 nov. au 1er déc., lun. au mer. à 20h., jeu. ven. à 19h., sam. à 19h. et 21h30, dim. à 13h30 et 16h.

**SALLE CLAUDE-CHAMPAGNE:** 220 Vincent d'Indy, Montréal — Récital de piano et de saxophone, Qui Lan et Jean-Marc Bouchard, œuvres de Chopin, Mozart, Muczynski, Poulenc, Ravel Robert et Schmitt, le 27 nov. à 20h.

**SALLE POLLACK:** 555 ouest Sherbrooke, Montréal — Récital de musique de chambre, dir. Marcel St-Cyr, le 27 nov. à 17h — Récital de maître, Margarete Ball, mezzo-soprano, avec Allison Gagnon, piano, œuvres de Handel, Schumann, Brahms et Coultard, le 27 nov. à 20h — Salle C209: Solistes de cultures, le 27 nov. à 16h.

**SALLE REDPATH:** 3461 McTavish, Montréal (842-2112) — « Le faucon » texte et m. en s. Marie Laberge, du 30 oct. au 7 déc., mar. au ven. à 20h., sam. 16h30 et 21h.

**THÉÂTRE DE MARIONNETTES LE BISCUIT:** 221 ouest St-Paul, Vieux-Montréal (845-7306) — « Elefantissimo » texte et m. en s. Benoit

## À SURVEILLER

La Fédération de l'informatique du Québec vous invite à un déjeuner-causerie animé par M. Richard Grass, dir. du développement de la STCUM, sur le thème : « La gestion du risque », le 27 novembre à 11 h 30, à l'Hôtel Méridien, Salon Alfred Rouleau, Basilière 1. Réserv. : Claire Douville au 628-0276.

L'École des affaires publiques et communautaires de l'Université Concordia présente, ce soir à 20 h, un débat sur le projet Grande-Baleine. L'événement regroupera Marc Chénier de Greenpeace, Richard Le Hir de l'Ass. can. des manufacturiers, Stella Lenay d'hydro-Québec et Bill Namagoose des Grand Conseil de cris et sera animé par Dennis Trudeau de CBC. Cela se déroulera au Hall Building, 1455 de maison-veuve ouest, local H-767. Rens. : 848-2575.

SAMSKI offre un programme de ski de fond de sept samedis consécutifs, à partir du 4 janvier 1992. Ce forfait comprend le transport par autobus de luxe, l'accès aux sentiers, les cours de ski de fond, les cliniques de fartage et les escomptes sur équipement et vêtements, les rafraîchissements et les prix de participation. Également deux fins de semaines : Destination Charlevoix, les 13, 14 et 15 mars 1992 et destination Sugarloaf/USA, les 3, 4 et 5 avril 1992. Rens. : 345-0032.

Aujourd'hui, collectes de sang de la Croix-Rouge à Montréal au Centre permanent, 3131 rue Sherbrooke est, de 9 h à 18 h; au Bell Canada, 700 rue de la Gauchetière ouest, de 9 h à 16 h 30, et à Sala-berry-de-Valleyfield, Hôtel Delta, 30 ave. du Centenaire, de 14 h à 20 h 30. Rens. : 937-1941.

Ce soir à 19 h 30, l'Association pour la promotion des designers de mode du Québec lance sa campagne de recrutement à l'Institut de design de Montréal, 8510, boul. St-Laurent, suite 300 à Montréal, 343-4379.

Aujourd'hui de 13 h 30 à 16 h, le Centre d'éducation et d'actions de femmes situé au 1468 rue Fullum à Montréal, vous invite à une rencontre d'information sur les femmes et le sida. 524-3901.

Ce soir de 16 h à 19 h, la Coalition sur le logement social à Laval vous invite à un vin et fromage au Centre communautaire le Rendez-vous, 232 des Laurentides, Pont-Viau à Laval. Le thème : « Le logement à Laval ». 668-1619.

Ce soir à 19 h 45, les Amis de la santé mentale vous invite à un atelier de discussion en français au 750 ave Dawson à Dorval. 636-6885.

Ce soir à 20 h, le Centre Teilhard de Chardin vous invite à une conférence de Gaston Héty intitulée : « La montée de l'« être » et de l'« élan » : réinterprétation de la loi de l'union créatrice », au le Gesù, 1202 rue de Bleury (mètre Place-des-Arts), 523-6966.

L'ALPHA de l'Est de Montréal désire répertorier les organismes et services existant sur l'île de Montréal pour les personnes handicapées physiques de 5 à 19 ans. Veuillez nous poster vos coordonnées au 499, 9e ave, suite 002, Montréal, H1B 4C8. Rens. : 645-3674.

Ce soir à 19 h 30, l'Association gnostique d'études anthropologiques et culturelles de Montréal présente une conférence gratuite intitulée : « Magie de guérison : les 'Derwish' tibétains », au 4011 rue Parthenais à Montréal, 596-1201.

Le Centre Christus vous invite à une récolle sur le thème de l'Avent '91, le samedi 30 novembre de 9 h 30 à 16 h. Cette journée sera animée par le père Claude Mayer, au sous-sol de l'église Notre-Dame-des-Neiges, angle Chemin de la Côte-des-Neiges et Lacombe. Inscr. : 737-7201.

Ce soir à 17 h 30, les Grands Frères et Grandes Sœurs de Montréal vous invitent à une soirée d'information concernant les modalités pour devenir Grand Frère, au 3740 rue Berri, 3e étage. — Prochaine séance d'information, le mercredi 11 décembre. 842-9715.

Le Centre de bénévolat de Laval organise une vaste campagne d'épicerie de Noël destinée à venir en aide à 700 familles démunies de Laval. Pour mener à bien ce projet, le Centre a besoin de 600 bénévoles, entre le 10 et 20 décembre. Rens. : Hélène au 669-1704.

Le service des bénévoles des Services d'aide à la famille juive a un besoin urgent de chauffeurs bénévoles pour accompagner les personnes âgées à leurs rendez-vous essentiels. Rens. : 485-1112, poste 316.

## CINÉMA QUÉBEC

**CANARDIÈRE:** (661-8575) — *Suzie Frisettes* ven. au mar. 19 h, 21 h — *Robe des bois* jeu. 19 h 30.

**CINÉMA LIDO:** — *Suzie Frisettes* 19 h, 21 h 05, — *Chérie ne m'attend pas pour dîner* 19 h, 21 h — *Robe noire* 19 h — *Trompée* 21 h 10 — *Le roi pêcheur* 19 h — *Ricochet* 21 h 10 — *Le petit homme* 19 h, 21 h 05.

**LE CLAP:** (650-CLAP) — *Rose passion* 12 h 15, 14 h 30, 16 h 45, 19 h, 21 h 15.

**GALERIES CAPITALE 1:** (628-2455) — *La double vie de Véronique* 7 h 30, 9 h 30 — *Le passé revient* 7 h 10, 9 h 25 *Trompée* 7 h, 9 h 20 — *Un cœur qui bat* 7 h, 9 h 20 *Les Roller Boys* 7 h 15, 9 h 15 *Le roi pêcheur* 9 h 10, 9 h.

**PLACE CHAREST:** (529-9745) — *Suzie Frisettes* 12 h 15, 14 h 30, 16 h 40, 19 h, 21 h 20 — *Ricochet* 13 h 45, 16 h 15, 19 h 20, 21 h 40 — *Delicatessen* 12 h 35, 14 h 45, 16 h 50, 19 h 20, 21 h 25 — *Chérie ne m'attend pas pour dîner* 13 h 15, 15 h 25, 17 h 25, 19 h 30, 21 h 40 — *Des pilotes en l'air* 12 h 50, 15 h, 17

SCIENCE

# Les centrales nucléaires format de poche

Bernard Lévy

AU QUÉBEC, les tenants du « nucléaire » pourraient bientôt finir par fléchir les incondonnables de l'hydraulique. Non que l'énergie nucléaire ait gagné soudainement les faveurs populaires : les préjugés associés à une trousse incoercible demeurent tenaces. Des considérations économiques viennent de surgir qui remettent en cause l'électricité « pas chère » ; à tort ou à raison, des environnementalistes mettent en doute l'énergie propre, propre, propre... Et puis, l'énergie nucléaire se faisant plus petite, en format de poche, sous la forme de Candu 3, se pare de nouveaux atours, ceux de la séduction modeste « small is beautiful ».

Au-delà des calamités, les déboires que connaît le projet hydro-électrique de Grande-Baleine, réactualise l'option de l'énergie tirée de la fission des atomes d'uranium. Évidemment, un succès gagné par substitution ne plaît guère aux responsables d'Énergie atomique du Canada limitée (ÉACL), la société d'état chargée notamment de développer la filière Candu. On préfère mettre en valeur les avantages de l'option nucléaire. A Montréal, M. Fernand Paré, directeur général du Bureau d'ÉACL, ne manque pas d'arguments. Il connaît bien son sujet : il a fait partie de l'équipe d'ingénieurs qui a conçu et construit la centrale de Gentilly 2. Cette centrale située à 30 km de Trois-Rivières est en opération depuis 1983 ; d'après les évaluations de la Commission internationale de contrôle de l'énergie atomique, elle fait partie des dix centrales les plus fiables du monde.

**Sécurité sans faille**

M. Paré reconnaît volontiers que le harnachement rentable de sites hydrauliques va devenir de plus en plus problématique. Cette situation ouvre donc la voie à des formes différentes d'exploitation de l'énergie. Il espère bien que les efforts déployés depuis

près d'un demi siècle, au Canada et particulièrement au Québec, pour maîtriser l'énergie nucléaire, seront reconnus.

Ici comme ailleurs, l'énergie nucléaire a eu sa part d'échec. « Il a bien fallu acquiescer de l'expérience... » remarque M. Paré. Les défaillances de Gentilly 1 ont en effet été très instructives. Si l'on y ajoute les formidables réticences du public et des groupes d'opposants, on s'explique sans doute mieux l'extraordinaire attention et la qualité qui entourent l'exploitation de l'énergie nucléaire. « On n'a déploré aucun accident mortel et l'on ne compte aucun blessé grave, au Canada » souligne M. Paré. Certes mais il faut admettre qu'un accident sérieux pourrait prendre un caractère apocalyptique. D'où la multiplication et l'indéniable succès des mesures de contrôle et de sécurité.

On se pose souvent la question : pourquoi une technologie aussi sûre, aussi fiable que celle du Candu n'a-t-elle pas connu un triomphe commercial écrasant ? Mon interlocuteur évoque, à l'honneur du Canada, l'attitude stricte des personnalités politiques soucieuses de respecter à la lettre les normes d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Il note également (avec des réserves) le manque d'expérience et de moyens des délégués commerciaux pour la mise en marché d'une technologie de cette envergure. Un Candu 600 se détaille au prix de 3 à 4 milliards de dollars et sa construction s'étale sur une dizaine d'années, parfois davantage.

**Le passage par le toit**

Et justement pour faciliter l'accès de certaines régions ou de certains pays à l'énergie nucléaire, les ingénieurs d'ÉACL ont conçu des centrales plus petites, les Candus 3. Ces appareils produisent, en fait, 450 Mégawatts d'électricité. L'idéal pour des agglomérations de 200 000 habitants. Véritables centrales de poches, leur construction ne requiert,

semble-t-il, que 38 mois. Leurs concepteurs se sont inspirés des méthodes de construction modulaire appliquées, par exemple, pour la réalisation de navires ou de plates-formes de forage. Les équipements internes du bâtiment réacteur sont composés d'éléments modulaires constituant chacun un système ou un appareillage complet. Ceci n'a guère été possible que grâce aux techniques (en trois dimensions, 3D) de conception et de fabrication assistées par ordinateur.

L'aménagement des installations permet à un grand nombre d'entrepreneurs d'exécuter leurs travaux sans trop s'entre-nuire. Ils travaillent dans un chantier « à toit ouvert » où des grues permettent l'introduction des pièces d'équipement par le haut (y compris le réacteur) avant que l'on superpose la coupole (le toit) pour parachever le complexe énergétique. En définitive, la simplification de Candu 3 est à l'origine de ses principaux avantages commerciaux et techniques : économies et rapidité de construction, meilleure sécurité.

Comparativement au Candu 6 (qui produit 750 Mw), le Candu 3 possède deux générateurs de vapeur au lieu de quatre et 232 canaux de combustibles au lieu de 380. De plus, l'unique machine de manutention du combustible se trouve à l'extérieur de l'enceinte de confinement ce qui évite au personnel d'avoir à y pénétrer.

**Au-delà de la bataille des chiffres**

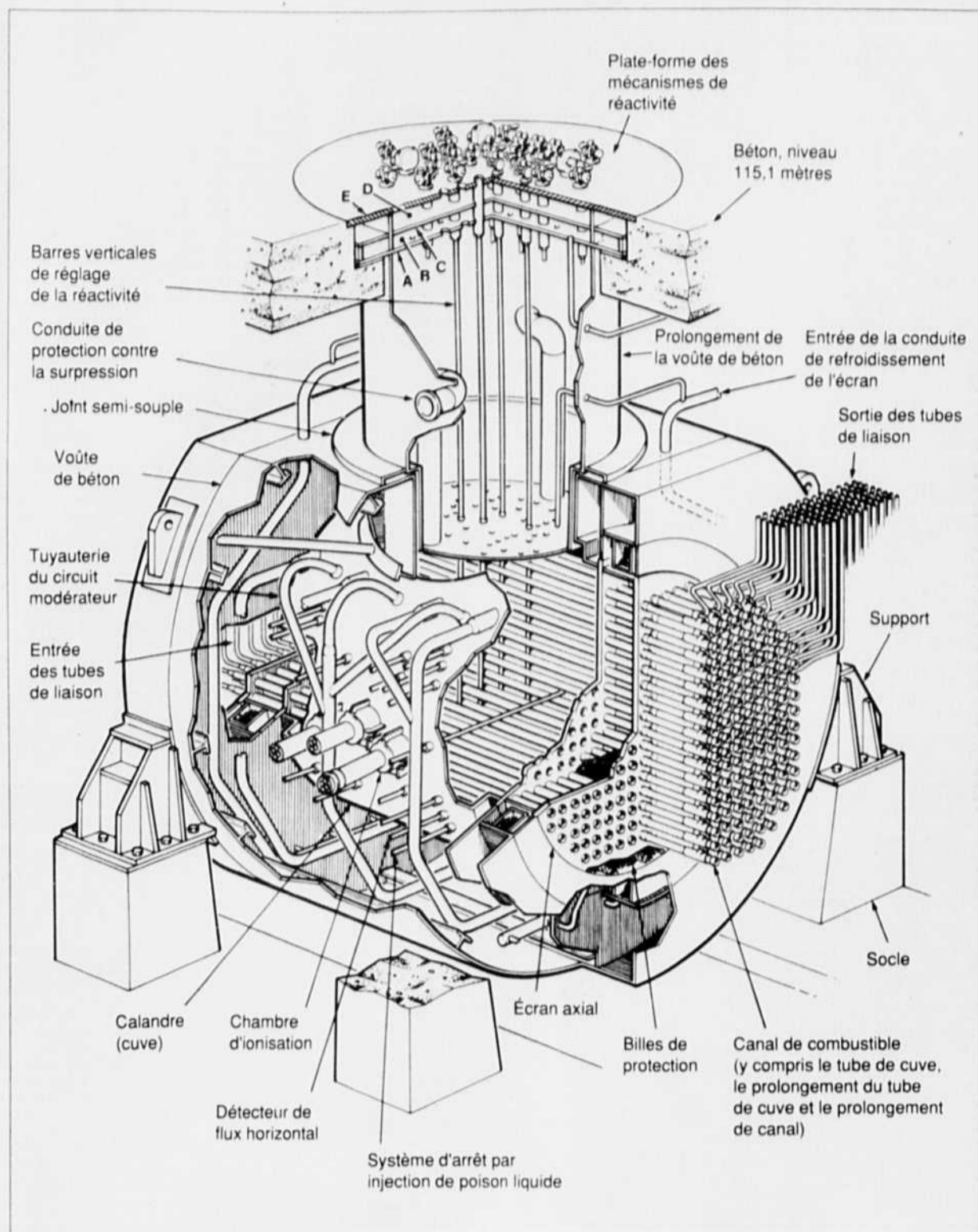
Il est difficile de dire si l'électricité tirée de l'énergie nucléaire sera plus chère ou moins chère que l'électricité d'origine hydraulique. Trop de variables doivent être prises en considération : la progression de la demande des consommateurs, les perspectives d'exportation, la croissance démographique, la disponibilité de sites de harnachement, la hausse du coût de la vie, la protection de l'environnement, la valeur de l'uranium, l'entretien des barrages et celui des centrales nucléaires... Pour le moment, M. Fernand Paré se contente de noter que les coûts de l'énergie thermonucléaire commencent à concurrencer ceux de l'hydroélectricité. Il ignore cependant quel serait le prix de revient du kilowatt-heure de Grande-Baleine comparé à celui d'un Candu 3. Pour ce qui est de Gentilly 2, il se réfère aux chiffres avancés, l'an dernier, par M. Richard Drouin, président du conseil d'Hydro-Québec, soit 4,4 cents contre 6,2 cents. La signification de ces données est douteuse. C'est ce que ne déclare pas M. Paré qui préfère une démonstration concrète. Elle se traduirait par la construction au Canada d'un Candu 3 dans l'Ouest, non loin de Winnipeg. La région est riche en uranium et ne possède pas encore de centrale nucléaire.

**La relance de l'étranger**

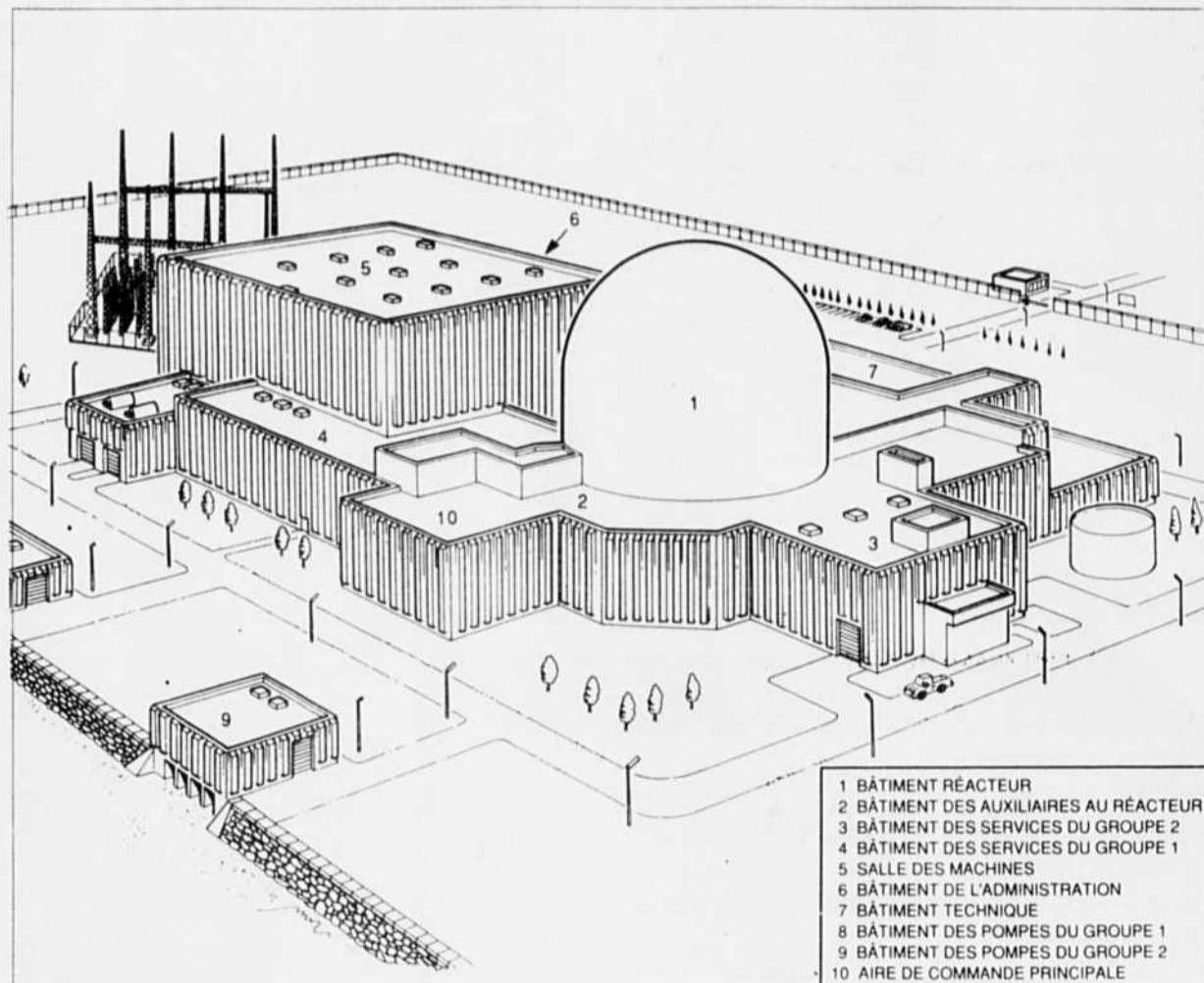
Sans doute, la décision de recourir d'ici quelques années à des centrales de poche ou à des centrales plus classiques sera-t-elle influencée par les succès que recueillera ÉACL à l'étranger. La vente, il y a quelques mois, d'un second Candu à la Corée, a redonné confiance à l'industrie nucléaire canadienne. Des négociations sont actuellement en cours, à Montréal, en vue de la vente de deux réacteurs supplémentaires toujours à la Corée.

Ainsi c'est de la reconnaissance à l'extérieur du Québec que naîtra la relance de l'électronucléaire. Ce n'est d'ailleurs pas un mince paradoxe de constater avec M. Paré que les ingénieurs québécois pourraient répondre très rapidement à la mise en chantier de centrales nucléaires. Les ingénieurs de Canatom, entreprise appartenant en copropriété à SNC et à Monenco, ont pris part à la construction de centrales électronucléaires, ainsi que d'usines d'eau lourde. À l'exception des appareils de l'Ontario, ils ont participé à la construction de tous les Candu : Québec, Nouveau-Brunswick, Argentine, Corée, Roumanie.

Les ingénieurs de Canatom ont également prêté leur concours à la réalisation du réacteur de fusion



Plan de l'enceinte du bâtiment réacteur



Maquette d'un Candu 3

thermonucléaire, le Tokamak de Varennes. A ce sujet, la récente percée scientifique réalisée par l'équipe du JET, le réacteur à fusion européen, réjouit la communauté nucléaire

québécoise et canadienne. En effet, c'est en parvenant à entretenir une réaction de fusion entre des atomes de deutérium et de tritium pendant deux secondes que les techniciens du

JET ont réussi à dégager une énergie équivalente à plus d'un million de watts électriques. Or, il se trouve que l'on extrait le tritium de l'eau lourde irradiée dans un système Candu.

**Fiche technique du CANDU 3**

<b>Réacteur</b>	
Type	à tubes de force horizontaux
Caloporteur	eau lourde sous pression
Modérateur	eau lourde
N <sup>bre</sup> de canaux de combustible	232
<b>Combustible</b>	
Combustible	pastilles d'UO <sub>2</sub> compactées et frittées
Configuration	grappe de combustible de 37 crayons
Longueur de la grappe	495,3 mm
Diam. ext. de la grappe	102,4 mm
Poids de la grappe	23,5 kg (dont 19,1 kg d'U)
N <sup>bre</sup> de grappes par canal	12
<b>Circuit primaire</b>	
N <sup>bre</sup> de générateurs de vapeur	2
Type de générateur de vapeur	tubes en U verticaux et ballon et préchauffeur monobloc
N <sup>bre</sup> de pompes primaires	2
Type de pompe primaire	axe vertical, centrifuge, un orifice d'aspiration et deux de refoulement
Pression (manom.) au collecteur chaud du réacteur	9,9 MPa
Température à la sortie du réacteur	310 °C
Débit du caloporteur dans le réacteur	5,3 Mg/s
Température nominale de la vapeur	260 °C
Titre minimal de la vapeur	99,75 %
Pression (manom.) de vapeur	4,6 MPa
<b>Chaleur de fission totale</b>	1440,3 MW(t)
<b>Puissance nette nominale</b>	450 MW(e)*

\* Puissance propre à un site disposant d'une source d'eau froide : la puissance électrique nette est fonction de la température de l'eau de refroidissement et de la conception du turbo-alternateur et du condenseur.

**Fiche technique du Candu 3**

**Traitement inefficace**

LES INFILTRATIONS à la cortisone ne seraient pas plus efficaces qu'un placebo pour traiter les maux de dos chroniques. Voilà ce que révèle une étude publiée dans le *New England Journal of Medicine* par une équipe de chercheurs de l'Université Laval.

L'équipe dirigée par M. Simon Carrette a comparé l'efficacité d'un corticostéroïde à celle de l'eau salée chez une centaine de personnes souffrant de douleurs chroniques au bas du dos. 49 patients ont reçu une injection à la cortisone et 48 autres le placebo. Ni les patients ni les chercheurs ne savaient qui recevait quel traitement (étude en double aveugle).

Au bout d'un mois les chercheurs n'ont pas noté de différence appréciable entre les deux groupes. Comme le souligne l'éditorial que le *New England Journal of Medicine* consacre à la question des maux de dos, il semble exister des modes ne reposant sur aucune étude scientifique. Tel est le cas de la cortisone employée dans le traitement des maux de dos. Il est important de savoir que 90 % des maux de dos guérissent spontanément

QUÉBEC (PC) — Le trouble de panique est une maladie qui frappe une personne sur 60. Sa victime aura l'impression de manquer d'air, de sentir soudainement envahi par des bouffées de chaleur et des étourdissements. Une sudation abondante et des pulsations cardiaques à un rythme accéléré lui font croire que la perte de conscience se produira inévitablement. Puis, heureusement, le calme succède à la peur.

« Dans une agglomération urbaine comme Québec, estime le docteur Jacques Plamondon, chef de service de psychiatrie externe au Centre hospitalier de l'Université Laval, entre 10000 et 15000 personnes en seraient atteintes. Et malheureusement, c'est la minorité des gens qui sont traités. »

En gros, le trouble de panique touche environ 2 pour cent de la population avec une prédominance chez les femmes, les personnes séparées ou divorcées, les gens du milieu urbain, ceux de niveau éducationnel bas et le groupe des 25 à 44 ans.

Une attaque de panique s'accompagne d'une bonne dose d'anxiété et de divers symptômes physiques qui augmentent graduellement durant une dizaine de minutes puis disparaissent progressivement de 15 à 30 minutes après. Ces attaques peuvent se produire à tout moment, même la nuit : de 50 et 75 pour cent des patients avec trouble de panique sont éveillés par une attaque nocturne.

Un diagnostic précis s'avère bien difficile à poser sur ce mal étrange et grave qui perturbe la vie de plus de 120000 Québécois. Le trouble de panique est souvent confondu avec d'autres problèmes physiques ou psychologiques. « Sans exagérer, dit le docteur Denis Audet, omnipraticien à l'hôpital Saint-François d'Assise de Québec, il y a des milliers de premières rencontres inefficaces avec un médecin. Les patients chez qui on découvre pour la première fois le trouble de panique ont fait l'objet de sept examens diagnostiques en moyenne et de deux consultations en spécialité. »

Le docteur Audet ajoute : « Lorsque les patients finissent par être traités de façon formelle, leurs symptômes auront souvent duré entre 8 et 12 ans. »

Le docteur André Lévesque, omnipraticien à l'hôtel-Dieu de Lévis, s'intéresse aussi à ce phénomène. « Il y a trois ou quatre ans, précise-t-il, les gens qui se plaignaient de ce

genre de symptômes, subissaient une batterie de tests. Généralement, on ne trouvait rien et on leur disait de retourner chez eux. Aujourd'hui, de plus en plus de médecins sont familiarisés avec les symptômes du trouble de panique et peuvent plus facilement poser le bon diagnostic. »

La présence de quatre symptômes ou plus signale l'attaque de panique. On détecte un trouble de panique lorsque quatre attaques surviennent dans une période de quatre semaines, ou encore si une ou plusieurs attaques sont suivies d'une période d'au moins un mois de peur persistante d'une autre attaque.

« Ne me demandez pas d'identifier la cause du trouble de panique, c'est une question de 64 000 », confiait le Dr Plamondon aux quelque 200 participants au deuxième symposium sur le trouble de panique tenu récemment à Québec.

On sait simplement que trois fois plus de femmes que d'hommes en souffrent, laissant supposer que les hormones pourraient jouer un certain rôle. « On suppose aussi, ajoute le psychiatre, que le stress de la vie intervient également. »

Les facteurs biologiques ou psychologiques pris séparément ne suf-

fisent pas à expliquer le phénomène de la panique. Une attaque est souvent perçue comme le résultat de l'interaction entre ces deux facteurs.

Selon les statistiques, environ le tiers des patients qui présentent un trouble de panique, vivront une dépression majeure secondaire. Une personne sur cinq atteinte du mal, a déjà vécu un épisode dépressif majeur avant de développer la maladie. La personne au prise avec le problème, cherche souvent dans l'alcool et les médicaments, des moyens de maîtriser l'attaque. Cela conduit parfois à l'intoxication.

De tous les troubles anxieux, le phénomène de la panique est aussi celui qui conduit le plus souvent au suicide, d'où l'importance de diagnostiquer rapidement la maladie et d'assurer ensuite un traitement efficace.

Un café ou deux par jour peuvent suffire à déclencher une attaque de panique chez les gens qui sont atteints de la maladie. Le psychiatre Jacques Plamondon est formel à ce sujet : les victimes du trouble de panique devraient s'abstenir de consommer du café, voire des produits contenant de la caféine comme le chocolat.

Le traitement pharmacologique

des personnes atteintes du trouble de panique, s'échelonne sur plusieurs mois, parfois même sur quelques années. Dans une approche qui doit être personnalisée, on fait appel à des médicaments connus appartenant à la catégorie des tranquillisants ou des antidépresseurs.

Certains médicaments comme les benzodiazépines (un tranquillisant) agissent rapidement mais ils peuvent développer une dépendance. Les antidépresseurs, quant à eux, ne développent pas de dépendance mais ils prennent quelques semaines avant d'agir.

Les médicaments sont-ils recommandables ou non ? Aux yeux du Dr Plamondon, il importe de faire tomber cette barrière morale quand vient le moment de traiter le trouble de panique. « Nous ne pouvons intervenir dans cette maladie avec une simple bonne volonté, dit-il. C'est simpliste. Il faut emprunter une démarche plus scientifique pour arriver à des résultats. »

Le Dr Plamondon ajoute que les tranquillisants utilisés dans le traitement du trouble de panique n'agissent pas « comme des coups de masse sur la tête. Il faut parler davantage d'agents anti-paniques. »

# Le trouble de panique, un mal encore mystérieux

AVIS PUBLICS

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-033669-909. PROCÉDURE PERCO LITE, Demandeur, vs. LES ENTREPRISES PRO INOTECH INC. Défendeur, le 12 décembre 1991, à 10h00 de l'avant-midi, à la place d'affaires de la défenderesse, au no 2950 rue LAPIERRE, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: bureaux; chaises, ordinateur et accessoires, imprimante Roland, génératrice, 5 coffres à outils, sac à main, perceuse, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ÉTUDE VALADE & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 987-7683, Montréal, le 25 novembre 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-023765-899. GUS CANADA LÉGARÉ, Demandeur, vs. PAUL ALIUS, Défendeur, le 4 décembre 1991, à 10h00 de l'avant-midi, à la place d'affaires de la défenderesse, au no 3212 rue JARRY EST, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: comptoir en mélamine, noir; mobilier de salon; comptoir de cuisine; chaises de cuisine; séchoir sur Singer, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ÉTUDE VALADE & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 987-7683, Montréal, le 25 novembre 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, NO: 1-325178884. VILLE DE SAINT-LÉONARD, Demandeur, vs. MAURICIO MUNIZ, Défendeur, le 10 décembre 1991, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du Défendeur, au no 5450 rue MENNERÉUIL, en la cité Saint-Léonard, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du Défendeur, saisis en cette cause, consistant en: l'ensemble stéréo Pilot comprenant: récepteur 4 pistes, platine, 2 enceintes et acc.; 1 téléviseur de marque RCA, 28 pouces; 1 magnéscope Magnavox et acc. et autres. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA HUISSIER, DE L'ÉTUDE MACERA ET ASSOCIÉS, HUISSIERS, 352-5172, Montréal, le 25 novembre 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-013923-888. 2317-0855 QUÉBEC INC. Demandeur, vs. ILLIAC CARLÉ, Défendeur, le 9 décembre 1991, à 11h30 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au no 4294 rue Campbell, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 télévision couleur 26 pouces, couleur, Zenith; 1 système de son stéréo HI FI avec 2 enceintes acoustiques; 1 répondeur téléphonique Sony IAS70, blanc; 1 machine à coudre portable Janoma. Conditions: ARGENT COMPTANT. LAUDIE DAGÉNIAUX, PELLETIER, BERNIER & MARTINSAULT, 431, King George, Longueuil, J4J 2V6, Tél.: 647-6400, Longueuil, le 25 novembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO: 500-02-018338-863. COUR DU QUÉBEC, PERCEPTEUR DES AMENDES, agissant par le créancier du procureur général, PARTIE DEMANDERESSE, VS. LES ENTREPRISES PIEREX INC., PARTIE DÉFENDRESSE. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice: le 29 novembre 1991, à 10h00, au no 1054 des Orchidées à Mascouche, lesdits biens consistant en: 1 compresseur Air Pac; 1 moteur hors-bord Mercury Thunderbolt; 1 Trimol Honda Big Red; 1 moteur hors-bord Mercury 2.2; 1 moteur hors-bord Honda; 1 fourgon de livraison GMC Vandura; 1 chéquier Lesquels effets seront vendus par organe comptant ou chaque visé ou plus offrant et dernier enchérisseur, 1865 GRAND MAISON, HUISSIER, DE L'ÉTUDE BELANGER & ASS, HUISSIERS, 285 ST-JOSEPH, C.P. 454, JOUETTE (QUÉBEC) J6E 3Z9, TEL: 759-5556, FAX: 759-6235, Joliette, ce 11 novembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE BEDFORD-COWANSVILLE, COUR PROVINCIALE, NO: 455-02-000271-918. LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL, Partie demanderesse, vs. WORLD WIDE AIR CHARTER TRANSP. SYST. INC., Partie défenderesse, le 10 décembre 1991, à 10h00, à l'AÉROPORT DE MIRABEL, BARRIÈRE 146, TRIAGE 2, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de WORLD WIDE AIR CHARTER TRANSP. SYST. INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 avion de marque Douglas Aircraft Company Inc., modèle DC-9F-55 portant le numéro de série et immatriculé C-DMMW avec accessoires de l'avion, de couleur rouge et blanche avec inscription ACS, Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE. HUISSIERS: Guy Aidans, huissier, (514) 342-4747; AIDANS, BRAZEAU & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 232, RUE LONGUEUIL, C.P. 652, St-Jean-sur-Richelieu, J3B 6Z8.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-4810-888. Ville de LaSalle, Partie demanderesse, vs. Netteyork Inc., Partie défenderesse, le 10 décembre 1991, à 10h00, au 4634 Wellington, Verdun, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: Netteyork Inc., saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse Data; 1 machine à café Singer; 1 machine à coudre; 1 sècheuse industrielle Solvo Miser; 1 machine à nettoyer Vic Blue; 1 laveuse et 1 sècheuse Continental; 1 presse The New York; 1 canon Canon, série: 2260G15231413191 et Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE. VISE, Informations: PIERRE FOISY, huissier, (514) 564-6511, GAUCHER, TESSER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 274 rue De Boissard, Repentigny, QC, J6A 8A1.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, NO: 1-325175491. VILLE DE SAINT-LÉONARD, Demandeur, vs. TONINO GUEMMA, Défendeur, le 9 décembre 1991, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du Défendeur, au no 7640 rue Colbert, en la cité de Saint-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Subaru GI5 série: JF1AW484CB305635, plaque GCB254. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, HUISSIER, DE L'ÉTUDE MACERA ET ASSOCIÉS, HUISSIERS, 352-5172, Montréal, le 25 novembre 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, NO: 1-325175491. VILLE DE SAINT-LÉONARD, Demandeur, vs. TONINO GUEMMA, Défendeur, le 9 décembre 1991, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du Défendeur, au no 7640 rue Colbert, en la cité de Saint-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Subaru GI5 série: JF1AW484CB305635, plaque GCB254. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, HUISSIER, DE L'ÉTUDE MACERA ET ASSOCIÉS, HUISSIERS, 352-5172, Montréal, le 25 novembre 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-002625-916. S. FATTAI, CANAVAS INC., Demandeur, vs. ANGELOS MICHALOPOULOS, Défendeur, le 11 décembre 1991, à 10h00 de l'avant-midi, à la place d'affaires du défendeur, au no 4851 rue ACORN BUILDING #9 ET #3, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: Bonnebonne de soudage; meule électrique; scie circulaire; scieie en métal; lot de tuyes de fer divers; compresseur; lift métal; perceuse industrielle, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ÉTUDE VALADE & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 987-7683, Montréal, le 25 novembre 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, NO: 1-325175491. VILLE DE SAINT-LÉONARD, Demandeur, vs. TONINO GUEMMA, Défendeur, le 9 décembre 1991, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du Défendeur, au no 7640 rue Colbert, en la cité de Saint-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Subaru GI5 série: JF1AW484CB305635, plaque GCB254. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, HUISSIER, DE L'ÉTUDE MACERA ET ASSOCIÉS, HUISSIERS, 352-5172, Montréal, le 25 novembre 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, NO: 1-325175491. VILLE DE SAINT-LÉONARD, Demandeur, vs. TONINO GUEMMA, Défendeur, le 9 décembre 1991, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du Défendeur, au no 7640 rue Colbert, en la cité de Saint-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Subaru GI5 série: JF1AW484CB305635, plaque GCB254. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, HUISSIER, DE L'ÉTUDE MACERA ET ASSOCIÉS, HUISSIERS, 352-5172, Montréal, le 25 novembre 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-002625-916. S. FATTAI, CANAVAS INC., Demandeur, vs. ANGELOS MICHALOPOULOS, Défendeur, le 11 décembre 1991, à 10h00 de l'avant-midi, à la place d'affaires du défendeur, au no 4851 rue ACORN BUILDING #9 ET #3, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: Bonnebonne de soudage; meule électrique; scie circulaire; scieie en métal; lot de tuyes de fer divers; compresseur; lift métal; perceuse industrielle, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ÉTUDE VALADE & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 987-7683, Montréal, le 25 novembre 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, NO: 1-325175491. VILLE DE SAINT-LÉONARD, Demandeur, vs. TONINO GUEMMA, Défendeur, le 9 décembre 1991, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du Défendeur, au no 7640 rue Colbert, en la cité de Saint-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Subaru GI5 série: JF1AW484CB305635, plaque GCB254. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, HUISSIER, DE L'ÉTUDE MACERA ET ASSOCIÉS, HUISSIERS, 352-5172, Montréal, le 25 novembre 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, NO: 1-325175491. VILLE DE SAINT-LÉONARD, Demandeur, vs. TONINO GUEMMA, Défendeur, le 9 décembre 1991, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du Défendeur, au no 7640 rue Colbert, en la cité de Saint-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Subaru GI5 série: JF1AW484CB305635, plaque GCB254. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, HUISSIER, DE L'ÉTUDE MACERA ET ASSOCIÉS, HUISSIERS, 352-5172, Montréal, le 25 novembre 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-002625-916. S. FATTAI, CANAVAS INC., Demandeur, vs. ANGELOS MICHALOPOULOS, Défendeur, le 11 décembre 1991, à 10h00 de l'avant-midi, à la place d'affaires du défendeur, au no 4851 rue ACORN BUILDING #9 ET #3, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: Bonnebonne de soudage; meule électrique; scie circulaire; scieie en métal; lot de tuyes de fer divers; compresseur; lift métal; perceuse industrielle, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ÉTUDE VALADE & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 987-7683, Montréal, le 25 novembre 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, NO: 1-325175491. VILLE DE SAINT-LÉONARD, Demandeur, vs. TONINO GUEMMA, Défendeur, le 9 décembre 1991, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du Défendeur, au no 7640 rue Colbert, en la cité de Saint-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Subaru GI5 série: JF1AW484CB305635, plaque GCB254. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, HUISSIER, DE L'ÉTUDE MACERA ET ASSOCIÉS, HUISSIERS, 352-5172, Montréal, le 25 novembre 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, NO: 1-325175491. VILLE DE SAINT-LÉONARD, Demandeur, vs. TONINO GUEMMA, Défendeur, le 9 décembre 1991, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du Défendeur, au no 7640 rue Colbert, en la cité de Saint-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Subaru GI5 série: JF1AW484CB305635, plaque GCB254. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, HUISSIER, DE L'ÉTUDE MACERA ET ASSOCIÉS, HUISSIERS, 352-5172, Montréal, le 25 novembre 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-002625-916. S. FATTAI, CANAVAS INC., Demandeur, vs. ANGELOS MICHALOPOULOS, Défendeur, le 11 décembre 1991, à 10h00 de l'avant-midi, à la place d'affaires du défendeur, au no 4851 rue ACORN BUILDING #9 ET #3, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: Bonnebonne de soudage; meule électrique; scie circulaire; scieie en métal; lot de tuyes de fer divers; compresseur; lift métal; perceuse industrielle, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ÉTUDE VALADE & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 987-7683, Montréal, le 25 novembre 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, NO: 1-325175491. VILLE DE SAINT-LÉONARD, Demandeur, vs. TONINO GUEMMA, Défendeur, le 9 décembre 1991, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du Défendeur, au no 7640 rue Colbert, en la cité de Saint-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Subaru GI5 série: JF1AW484CB305635, plaque GCB254. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, HUISSIER, DE L'ÉTUDE MACERA ET ASSOCIÉS, HUISSIERS, 352-5172, Montréal, le 25 novembre 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, NO: 1-325175491. VILLE DE SAINT-LÉONARD, Demandeur, vs. TONINO GUEMMA, Défendeur, le 9 décembre 1991, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du Défendeur, au no 7640 rue Colbert, en la cité de Saint-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Subaru GI5 série: JF1AW484CB305635, plaque GCB254. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, HUISSIER, DE L'ÉTUDE MACERA ET ASSOCIÉS, HUISSIERS, 352-5172, Montréal, le 25 novembre 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-002625-916. S. FATTAI, CANAVAS INC., Demandeur, vs. ANGELOS MICHALOPOULOS, Défendeur, le 11 décembre 1991, à 10h00 de l'avant-midi, à la place d'affaires du défendeur, au no 4851 rue ACORN BUILDING #9 ET #3, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: Bonnebonne de soudage; meule électrique; scie circulaire; scieie en métal; lot de tuyes de fer divers; compresseur; lift métal; perceuse industrielle, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ÉTUDE VALADE & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 987-7683, Montréal, le 25 novembre 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, NO: 1-325175491. VILLE DE SAINT-LÉONARD, Demandeur, vs. TONINO GUEMMA, Défendeur, le 9 décembre 1991, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du Défendeur, au no 7640 rue Colbert, en la cité de Saint-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Subaru GI5 série: JF1AW484CB305635, plaque GCB254. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, HUISSIER, DE L'ÉTUDE MACERA ET ASSOCIÉS, HUISSIERS, 352-5172, Montréal, le 25 novembre 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, NO: 1-325175491. VILLE DE SAINT-LÉONARD, Demandeur, vs. TONINO GUEMMA, Défendeur, le 9 décembre 1991, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du Défendeur, au no 7640 rue Colbert, en la cité de Saint-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Subaru GI5 série: JF1AW484CB305635, plaque GCB254. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, HUISSIER, DE L'ÉTUDE MACERA ET ASSOCIÉS, HUISSIERS, 352-5172, Montréal, le 25 novembre 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-002625-916. S. FATTAI, CANAVAS INC., Demandeur, vs. ANGELOS MICHALOPOULOS, Défendeur, le 11 décembre 1991, à 10h00 de l'avant-midi, à la place d'affaires du défendeur, au no 4851 rue ACORN BUILDING #9 ET #3, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: Bonnebonne de soudage; meule électrique; scie circulaire; scieie en métal; lot de tuyes de fer divers; compresseur; lift métal; perceuse industrielle, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ÉTUDE VALADE & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 987-7683, Montréal, le 25 novembre 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, NO: 1-325175491. VILLE DE SAINT-LÉONARD, Demandeur, vs. TONINO GUEMMA, Défendeur, le 9 décembre 1991, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du Défendeur, au no 7640 rue Colbert, en la cité de Saint-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Subaru GI5 série: JF1AW484CB305635, plaque GCB254. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, HUISSIER, DE L'ÉTUDE MACERA ET ASSOCIÉS, HUISSIERS, 352-5172, Montréal, le 25 novembre 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, NO: 1-325175491. VILLE DE SAINT-LÉONARD, Demandeur, vs. TONINO GUEMMA, Défendeur, le 9 décembre 1991, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du Défendeur, au no 7640 rue Colbert, en la cité de Saint-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Subaru GI5 série: JF1AW484CB305635, plaque GCB254. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, HUISSIER, DE L'ÉTUDE MACERA ET ASSOCIÉS, HUISSIERS, 352-5172, Montréal, le 25 novembre 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-002625-916. S. FATTAI, CANAVAS INC., Demandeur, vs. ANGELOS MICHALOPOULOS, Défendeur, le 11 décembre 1991, à 10h00 de l'avant-midi, à la place d'affaires du défendeur, au no 4851 rue ACORN BUILDING #9 ET #3, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: Bonnebonne de soudage; meule électrique; scie circulaire; scieie en métal; lot de tuyes de fer divers; compresseur; lift métal; perceuse industrielle, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ÉTUDE VALADE & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 987-7683, Montréal, le 25 novembre 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, NO: 1-325175491. VILLE DE SAINT-LÉONARD, Demandeur, vs. TONINO GUEMMA, Défendeur, le 9 décembre 1991, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du Défendeur, au no 7640 rue Colbert, en la cité de Saint-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Subaru GI5 série: JF1AW484CB305635, plaque GCB254. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, HUISSIER, DE L'ÉTUDE MACERA ET ASSOCIÉS, HUISSIERS, 352-5172, Montréal, le 25 novembre 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, NO: 1-325175491. VILLE DE SAINT-LÉONARD, Demandeur, vs. TONINO GUEMMA, Défendeur, le 9 décembre 1991, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du Défendeur, au no 7640 rue Colbert, en la cité de Saint-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Subaru GI5 série: JF1AW484CB305635, plaque GCB254. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, HUISSIER, DE L'ÉTUDE MACERA ET ASSOCIÉS, HUISSIERS, 352-5172, Montréal, le 25 novembre 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-002625-916. S. FATTAI, CANAVAS INC., Demandeur, vs. ANGELOS MICHALOPOULOS, Défendeur, le 11 décembre 1991, à 10h00 de l'avant-midi, à la place d'affaires du défendeur, au no 4851 rue ACORN BUILDING #9 ET #3, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: Bonnebonne de soudage; meule électrique; scie circulaire; scieie en métal; lot de tuyes de fer divers; compresseur; lift métal; perceuse industrielle, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ÉTUDE VALADE & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 987-7683, Montréal, le 25 novembre 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, NO: 1-325175491. VILLE DE SAINT-LÉONARD, Demandeur, vs. TONINO GUEMMA, Défendeur, le 9 décembre 1991, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du Défendeur, au no 7640 rue Colbert, en la cité de Saint-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Subaru GI5 série: JF1AW484CB305635, plaque GCB254. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, HUISSIER, DE L'ÉTUDE MACERA ET ASSOCIÉS, HUISSIERS, 352-5172, Montréal, le 25 novembre 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, NO: 1-325175491. VILLE DE SAINT-LÉONARD, Demandeur, vs. TONINO GUEMMA, Défendeur, le 9 décembre 1991, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du Défendeur, au no 7640 rue Colbert, en la cité de Saint-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Subaru GI5 série: JF1AW484CB305635, plaque GCB254. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, HUISSIER, DE L'ÉTUDE MACERA ET ASSOCIÉS, HUISSIERS, 352-5172, Montréal, le 25 novembre 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-002625-916. S. FATTAI, CANAVAS INC., Demandeur, vs. ANGELOS MICHALOPOULOS, Défendeur, le 11 décembre 1991, à 10h00 de l'avant-midi, à la place d'affaires du défendeur, au no 4851 rue ACORN BUILDING #9 ET #3, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: Bonnebonne de soudage; meule électrique; scie circulaire; scieie en métal; lot de tuyes de fer divers; compresseur; lift métal; perceuse industrielle, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ÉTUDE VALADE & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 987-7683, Montréal, le 25 novembre 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, NO: 1-325175491. VILLE DE SAINT-LÉONARD, Demandeur, vs. TONINO GUEMMA, Défendeur, le 9 décembre 1991, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du Défendeur, au no 7640 rue Colbert, en la cité de Saint-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Subaru GI5 série: JF1AW484CB305635, plaque GCB254. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, HUISSIER, DE L'ÉTUDE MACERA ET ASSOCIÉS, HUISSIERS, 352-5172, Montréal, le 25 novembre 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, NO: 1-325175491. VILLE DE SAINT-LÉONARD, Demandeur, vs. TONINO GUEMMA, Défendeur, le 9 décembre 1991, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du Défendeur, au no 7640 rue Colbert, en la cité de Saint-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Subaru GI5 série: JF1AW484CB305635, plaque GCB254. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, HUISSIER, DE L'ÉTUDE MACERA ET ASSOCIÉS, HUISSIERS, 352-5172, Montréal, le 25 novembre 1991.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 4 octobre 1991 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à COUVERTURE INTERNATIONALE VALINO INC./VALINO INC./VALINO INTERNATIONAL COVERUP INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 21ème jour de novembre 1991, sous le numéro 782787. Ce 18ème jour de novembre, 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 août 1991, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à COUVERTURE INTERNATIONALE VALINO INC./VALINO INC./VALINO INTERNATIONAL COVERUP INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 21ème jour de novembre 1991, sous le numéro 4424561. Ce 18ème jour de novembre, 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 13 novembre 1991 par lequel LES MODES NOUVELLES EXPO LITE/EXPO NEW FASHIONS LTD. a transféré et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à litre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 18 novembre 1991 sous le numéro 4449398 Banque de Montréal, le 20 novembre 1991.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 août 1991, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à COUVERTURE INTERNATIONALE VALINO INC./VALINO INC./VALINO INTERNATIONAL COVERUP INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 21ème jour de novembre 1991, sous le numéro 4424561. Ce 18ème jour de novembre, 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Province de Québec, District de Longueuil, NO: 505-04-001275-916. DANS LA COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT: MAURICE JR. TOURANGEAU LE PROTONOTAIRE ADJOINT VICTORIA CASTRO Partie demanderesse

Province de Québec, District de Longueuil, NO: 505-04-001275-916. DANS LA COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT: MAURICE JR. TOURANGEAU LE PROTONOTAIRE ADJOINT VICTORIA CASTRO Partie demanderesse

Province de Québec, District de Longueuil, NO: 505-04-000647-918. COUR SUPÉRIEURE "CHAMBERE DE LA FAMILLE" PRÉSENT: MAURICE JR. TOURANGEAU, P.A.C.S. BERNARD LAPIERRE LAMARRE & VILLAGGI 192 St-Jean, suite 100 Longueuil, Qc. J4H 2X5

Province de Québec, District de Longueuil, NO: 505-04-000647-918. COUR SUPÉRIEURE "CHAMBERE DE LA FAMILLE" PRÉSENT: MAURICE JR. TOURANGEAU, P.A.C.S. BERNARD LAPIERRE LAMARRE & VILLAGGI 192 St-Jean, suite 100 Longueuil, Qc. J4H 2X5

Province de Québec, District de Longueuil, NO: 505-04-000647-918. COUR SUPÉRIEURE "CHAMBERE DE LA FAMILLE" PRÉSENT: MAURICE JR. TOURANGEAU, P.A.C.S. BERNARD LAPIERRE LAMARRE & VILLAGGI 192 St-Jean, suite 100 Longueuil, Qc. J4H 2X5

Province de Québec, District de Longueuil, NO: 505-04-000647-918. COUR SUPÉRIEURE "CHAMBERE DE LA FAMILLE" PRÉSENT: MAURICE JR. TOURANGEAU, P.A.C.S. BERNARD LAPIERRE LAMARRE & VILLAGGI 192 St-Jean, suite 100 Longueuil, Qc. J4H 2X5

Province de Québec, District de Longueuil, NO: 505-04-000647-918. COUR SUPÉRIEURE "CHAMBERE DE LA FAMILLE" PRÉSENT: MAURICE JR. TOURANGEAU, P.A.C.S. BERNARD LAPIERRE LAMARRE & VILLAGGI 192 St-Jean, suite 100 Longueuil, Qc. J4H 2X5

Province de Québec, District de Longueuil, NO: 505-04-000647-918. COUR SUPÉRIEURE "CHAMBERE DE LA FAMILLE" PRÉSENT: MAURICE JR. TOURANGEAU, P.A.C.S. BERNARD LAPIERRE LAMARRE & VILLAGGI 192 St-Jean, suite 100 Longueuil, Qc. J4H 2X5

Province de Québec, District de Longueuil, NO: 505-04-000647-918. COUR SUPÉRIEURE "CHAMBERE DE LA FAMILLE" PRÉSENT: MAURICE JR. TOURANGEAU, P.A.C.S. BERNARD LAPIERRE LAMARRE & VILLAGGI 192 St-Jean, suite 100 Longueuil, Qc. J4H 2X5

Province de Québec, District de Longueuil, NO: 505-04-000647-918. COUR SUPÉRIEURE "CHAMBERE DE LA FAMILLE" PRÉSENT: MAURICE JR. TOURANGEAU, P.A.C.S. BERNARD LAPIERRE LAMARRE & VILLAGGI 192 St-Jean, suite 100 Longueuil, Qc. J4H 2X5

Province de Québec, District de Longueuil, NO: 505-04-000647-918. COUR SUPÉRIEURE "CHAMBERE DE LA FAMILLE" PRÉSENT: MAURICE JR. TOURANGEAU, P.A.C.S. BERNARD LAPIERRE LAMARRE & VILLAGGI 192 St-Jean, suite 100 Longueuil, Qc. J4H 2X5

Province de Québec, District de Longueuil, NO: 505-04-000647-918. COUR SUPÉRIEURE "CHAMBERE DE LA FAMILLE" PRÉSENT: MAURICE JR. TOURANGEAU, P.A.C.S. BERNARD LAPIERRE LAMARRE & VILLAGGI 192 St-Jean, suite 100 Longueuil, Qc. J4H 2X5

Province de Québec, District de Longueuil, NO: 505-04-000647-918. COUR SUPÉRIEURE "CHAMBERE DE LA FAMILLE" PRÉSENT: MAURICE JR. TOURANGEAU, P.A.C.S. BERNARD LAPIERRE LAMARRE & VILLAGGI 192 St-Jean, suite 100 Longueuil, Qc. J4H 2X5

Province de Québec, District de Longueuil, NO: 505-04-000647-918. COUR SUPÉRIEURE "CHAMBERE DE LA FAMILLE" PRÉSENT: MAURICE JR. TOURANGEAU, P.A.C.S. BERNARD LAPIERRE LAMARRE & VILLAGGI

# LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

## INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES

- 100-199 Immobilier — Résidentiel
- 200-299 Immobilier — Commercial
- 300-399 Marchandises diverses
- 400-499 Offres d'emploi
- 500-599 Services
- 600-699 Véhicules automobiles
- 900-999 Avis

## LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mt, H2Y 3S6

**NOUS ACCEPTONS**

**PAR TELEPHONE 286-1200**

### 103 Condominiums Co-proprétés

**BORD DE L'EAU**  
LUXUEUX PENTHOUSE AU MARITIME, 15 minutes du centre-ville. Vue spectaculaire sur Montréal. Foyer, bain tourbillon, aspirateur central, air conditionné, appareils ménagers inclus. 1 340 pi.ca., 400 pi.ca. de terrasse, 2 garages intérieurs avec entrapôc inclus. Prix de vente 295 000 \$ ou location 2000 \$/mois. Par proprio.

**André (514) 682-3337**  
**Claire (514) 473-5080**

### 101 Propriétés à vendre

**8315 PLACE COLOMBELLE** Cottage 30 X 50 + garage, hall 8 X 18, céramique, foyer (2), toilettes (4). Prix: 165 000 \$ (16) (418) 650-3414, 628-2065.

**A-ST-JEROME** Triplex et quadruplex, idéal propriétaire occupant ou investisseur. 185 000 \$ et plus. Maria 1-432-2227, 1-565-0473.

### 105 Propriétés à revenus

**CHICOUTIMI**  
**10 CONDOS REVENUS 70 000\$/ANNÉE**

Raison de vente: départ

Pour prospectus: **(418) 545-9266**

### 103 Condominiums Co-proprétés

**Les Jardins d'Youville VIEUX MONTRÉAL**

Superbe 2 ch., 1625 pi.ca., murs de pierre, très ensoleillé, sur jardin privé, foyer, garage, 272 000 \$.

**Vente directe du promoteur**

**Tél.: 499-8565**

### 103 Condominiums Co-proprétés

**CARTERVILLE** (sans agent), sur 2 étages, piscine et privée, parking, vue panoramique, 2 c.c., 2 s/bains, stat. privé, rev. pos.: 197 000 \$.

**361-5000 ou mess.**

### 103 Condominiums Co-proprétés

**CONDO À VENDRE** ou LOUER, à Ste-Adèle, location, foyer, 623-4162.

### 103 Condominiums Co-proprétés

**ILE-DES-SOEURS** idéal pied-à-terre à Montréal. 1 036 pi.ca., vue splendide sur ville, 5 min du centre-ville. Propriété 145 000 \$ Info: (418) 682-5507, concierge: 766-1067.

### 103 Condominiums Co-proprétés

**OUTREMONT**, 5185 Durocher, près Laval. 5 1/2, 4 1/2, au cachet ancien. 1250 pi.ca. à rénover. Terrasses et stationnements. 135 000 \$, 145 000 \$, 36-84-5076.

### 103 Condominiums Co-proprétés

**PREMIER HOPITAL MAISONNEUVE-ROSEMONT**

Condominium de prestige, tout du Métro, belle étage, vue dégagée et superbe sur ville et bois protégé, terrasse intérieure 1 500 pi.ca. plus terrasse près de 400 pi.ca., 2 s/bains, 2 garages inclus. Tous services incluant piscine, piscine intérieure et extérieure, bain tourbillon, salle d'exercices. Construction de qualité, concierge résident, copropriétaires responsables, sécurité, confort, proximité de toutes arrières. Libre immédiatement. Prix 210 000 \$ sur rendez-vous. Jour: 987-3838, soir: 388-2704.

### 103 Condominiums Co-proprétés

**ST-LÉONARD** Beau grand 5 1/2, impeccable, beaucoup de commodités 2 s/bains, proximité des centres commerciaux, une vue panoramique, revenu 800 \$/mois. 163 000 \$ 727-7587, 353-1382.

### 105 Propriétés à revenus

**C.D.N.** 4x3, 9x4, garage, 5 voitures, chauffage central au gaz naturel, fenêtres et toit récents, très bien entretenu, revenu 82 000 \$, 615 000 \$, 819-322-7527.

### 105 Propriétés à revenus

**LACHENAIE** 20, 24 logements, site privilégié, revenus mensuels 101 280 \$, 118 900 \$, parfaite condition. 474-0270.

### 105 Propriétés à revenus

**MONTRÉAL**, duplex construction 1970, comme neuf, avec spa, sauna, lit massage, piscine, air, réfrigérateur, fourneaux encastrés et lave-vaisselle inclus, tout voir, 170 000 \$ discuté, situé au 1885 Duquesne, apr. 12h.

**259-6248**

### 105 Propriétés à revenus

**PLATEAU MT-ROYAL** Superbe maison de pierre, imm. semi-commercial, métro Laval, 3 log. toués, local commercial libre, possibilité d'habiter une partie, stationnement. Revenu annuel 26 700 \$ Pas d'agent. 250 000 \$ 277-8787-663-3576.

### 135 Terrains

**LAURENTIDES**, près des Monts Blanc et Tremblant. Pêche btr. 10 179 pi.ca. et 15 663 pi.ca. 1 255\$/pi.ca. 485-2880, 279-5274.

### 150 Transactions diverses

**ATTENTION!** Triplex particulier, 3 X 1/2, canton A-1. Échangeons pour chalet, maison mobile, auto, bateau, etc. 527-3552, 385-8840.

### 160 Appartements-logements à louer

**A VOIR!** Vou, grand 5 1/2, rez-de-ch., 2 c.c., pl. bois, tranquille, chauffé + cuis./fr. 257-5546 après 18h.

### 160 Appartements-logements à louer

**AVOIR!** Vou, grand 5 1/2, rez-de-ch., 2 c.c., pl. bois, tranquille, chauffé + cuis./fr. 257-5546 après 18h.

### 160 Appartements-logements à louer

**AVOIR!** Vou, grand 5 1/2, rez-de-ch., 2 c.c., pl. bois, tranquille, chauffé + cuis./fr. 257-5546 après 18h.

### 160 Appartements-logements à louer

**AVOIR!** Vou, grand 5 1/2, rez-de-ch., 2 c.c., pl. bois, tranquille, chauffé + cuis./fr. 257-5546 après 18h.

### 160 Appartements-logements à louer

**AVOIR!** Vou, grand 5 1/2, rez-de-ch., 2 c.c., pl. bois, tranquille, chauffé + cuis./fr. 257-5546 après 18h.

### 160 Appartements-logements à louer

**AVOIR!** Vou, grand 5 1/2, rez-de-ch., 2 c.c., pl. bois, tranquille, chauffé + cuis./fr. 257-5546 après 18h.

### 160 Appartements-logements à louer

**AVOIR!** Vou, grand 5 1/2, rez-de-ch., 2 c.c., pl. bois, tranquille, chauffé + cuis./fr. 257-5546 après 18h.

### 160 Appartements-logements à louer

**AVOIR!** Vou, grand 5 1/2, rez-de-ch., 2 c.c., pl. bois, tranquille, chauffé + cuis./fr. 257-5546 après 18h.

### 160 Appartements-logements à louer

**AVOIR!** Vou, grand 5 1/2, rez-de-ch., 2 c.c., pl. bois, tranquille, chauffé + cuis./fr. 257-5546 après 18h.

### 160 Appartements-logements à louer

**AVOIR!** Vou, grand 5 1/2, rez-de-ch., 2 c.c., pl. bois, tranquille, chauffé + cuis./fr. 257-5546 après 18h.

### 160 Appartements-logements à louer

**AVOIR!** Vou, grand 5 1/2, rez-de-ch., 2 c.c., pl. bois, tranquille, chauffé + cuis./fr. 257-5546 après 18h.

### 160 Appartements-logements à louer

**AVOIR!** Vou, grand 5 1/2, rez-de-ch., 2 c.c., pl. bois, tranquille, chauffé + cuis./fr. 257-5546 après 18h.

### 215 Terrains commerciaux

**Charveoix**  
Vaste territoire de 600 acres, près de Baie-Saint-Paul et de Petite Rivière Saint-François. Vue et accès au fleuve. Zonage récréo-touristique, infrastructures en place. Site idéal pour auberges, motels ou chalets.

**Pour informations: (418) 660-2716**

### 251 Bureaux à louer

**CLINIQUE MÉDICALE BOWEN à SHERBROOKE**

3 bureaux et salles d'exams, chauffés, éclairés, air climatisé, stationnement inclus, près centre hospitalier Hôtel-Dieu, libre immédiatement, un mois gratuit.

**819-569-5563** après 18h.: **819-562-1190**

### 251 Bureaux à louer

**CLINIQUE MÉDICALE BOWEN à SHERBROOKE**

3 bureaux et salles d'exams, chauffés, éclairés, air climatisé, stationnement inclus, près centre hospitalier Hôtel-Dieu, libre immédiatement, un mois gratuit.

**819-569-5563** après 18h.: **819-562-1190**

### 251 Bureaux à louer

**CLINIQUE MÉDICALE BOWEN à SHERBROOKE**

3 bureaux et salles d'exams, chauffés, éclairés, air climatisé, stationnement inclus, près centre hospitalier Hôtel-Dieu, libre immédiatement, un mois gratuit.

**819-569-5563** après 18h.: **819-562-1190**

### 251 Bureaux à louer

**CLINIQUE MÉDICALE BOWEN à SHERBROOKE**

3 bureaux et salles d'exams, chauffés, éclairés, air climatisé, stationnement inclus, près centre hospitalier Hôtel-Dieu, libre immédiatement, un mois gratuit.

**819-569-5563** après 18h.: **819-562-1190**

### 251 Bureaux à louer

**CLINIQUE MÉDICALE BOWEN à SHERBROOKE**

3 bureaux et salles d'exams, chauffés, éclairés, air climatisé, stationnement inclus, près centre hospitalier Hôtel-Dieu, libre immédiatement, un mois gratuit.

**819-569-5563** après 18h.: **819-562-1190**

### 251 Bureaux à louer

**CLINIQUE MÉDICALE BOWEN à SHERBROOKE**

3 bureaux et salles d'exams, chauffés, éclairés, air climatisé, stationnement inclus, près centre hospitalier Hôtel-Dieu, libre immédiatement, un mois gratuit.

**819-569-5563** après 18h.: **819-562-1190**

### 251 Bureaux à louer

**CLINIQUE MÉDICALE BOWEN à SHERBROOKE**

3 bureaux et salles d'exams, chauffés, éclairés, air climatisé, stationnement inclus, près centre hospitalier Hôtel-Dieu, libre immédiatement, un mois gratuit.

**819-569-5563** après 18h.: **819-562-1190**

### 251 Bureaux à louer

**CLINIQUE MÉDICALE BOWEN à SHERBROOKE**

3 bureaux et salles d'exams, chauffés, éclairés, air climatisé, stationnement inclus, près centre hospitalier Hôtel-Dieu, libre immédiatement, un mois gratuit.

**819-569-5563** après 18h.: **819-562-1190**

### 251 Bureaux à louer

**CLINIQUE MÉDICALE BOWEN à SHERBROOKE**

3 bureaux et salles d'exams, chauffés, éclairés, air climatisé, stationnement inclus, près centre hospitalier Hôtel-Dieu, libre immédiatement, un mois gratuit.

**819-569-5563** après 18h.: **819-562-1190**

### 251 Bureaux à louer

**CLINIQUE MÉDICALE BOWEN à SHERBROOKE**

3 bureaux et salles d'exams, chauffés, éclairés, air climatisé, stationnement inclus, près centre hospitalier Hôtel-Dieu, libre immédiatement, un mois gratuit.

**819-569-5563** après 18h.: **819-562-1190**

### 251 Bureaux à louer

**CLINIQUE MÉDICALE BOWEN à SHERBROOKE**

3 bureaux et salles d'exams, chauffés, éclairés, air climatisé, stationnement inclus, près centre hospitalier Hôtel-Dieu, libre immédiatement, un mois gratuit.

**819-569-5563** après 18h.: **819-562-1190**

### 251 Bureaux à louer

**CLINIQUE MÉDICALE BOWEN à SHERBROOKE**

3 bureaux et salles d'exams, chauffés, éclairés, air climatisé, stationnement inclus, près centre hospitalier Hôtel-Dieu, libre immédiatement, un mois gratuit.

**819-569-5563** après 18h.: **819-562-1190**

### 251 Bureaux à louer

**CLINIQUE MÉDICALE BOWEN à SHERBROOKE**

3 bureaux et salles d'exams, chauffés, éclairés, air climatisé, stationnement inclus, près centre hospitalier Hôtel-Dieu, libre immédiatement, un mois gratuit.

**819-569-5563** après 18h.: **819-562-1190**

### 251 Bureaux à louer

**CLINIQUE MÉDICALE BOWEN à SHERBROOKE**

3 bureaux et salles d'exams, chauffés, éclairés, air climatisé, stationnement inclus, près centre hospitalier Hôtel-Dieu, libre immédiatement, un mois gratuit.

**819-569-5563** après 18h.: **819-562-1190**

### 215 Terrains commerciaux

**J.M.P. RANCH INC.**  
Seule qualité de chevaux à vendre. 1-229-3079

**408 Secteur culturel**  
CHANSONS ORIGINALES sur mesures. Pour rendez-vous, 583-5439 après 18h.

**501 Occasions d'affaires**  
LOGICIEL de gestion d'immeuble, facile à utiliser pour informatiser l'encaissement des loyers, l'augmentation annuelle, calcul relevé 4, etc. et permet d'imprimer rapports, 253-487-2809.

### 215 Terrains commerciaux

**J.M.P. RANCH INC.**  
Seule qualité de chevaux à vendre. 1-229-3079

**408 Secteur culturel**  
CHANSONS ORIGINALES sur mesures. Pour rendez-vous, 583-5439 après 18h.

**501 Occasions d'affaires**  
LOGICIEL de gestion d'immeuble, facile à utiliser pour informatiser l'encaissement des loyers, l'augmentation annuelle, calcul relevé 4, etc. et permet d'imprimer rapports, 253-487-2809.

### 215 Terrains commerciaux

**J.M.P. RANCH INC.**  
Seule qualité de chevaux à vendre. 1-229-3079

**408 Secteur culturel**  
CHANSONS ORIGINALES sur mesures. Pour rendez-vous, 583-5439 après 18h.

**501 Occasions d'affaires**  
LOGICIEL de gestion d'immeuble, facile à utiliser pour informatiser l'encaissement des loyers, l'augmentation annuelle, calcul relevé 4, etc. et permet d'imprimer rapports, 253-487-2809.

### 215 Terrains commerciaux

**J.M.P. RANCH INC.**  
Seule qualité de chevaux à vendre. 1-229-3079

**408 Secteur culturel**  
CHANSONS ORIGINALES sur mesures. Pour rendez-vous, 583-5439 après 18h.

**501 Occasions d'affaires**  
LOGICIEL de gestion d'immeuble, facile à utiliser pour informatiser l'encaissement des loyers, l'augmentation annuelle, calcul relevé 4, etc. et permet d'imprimer rapports, 253-487-2809.

### 215 Terrains commerciaux

**J.M.P. RANCH INC.**  
Seule qualité de chevaux à vendre. 1-229-3079

**408 Secteur culturel**  
CHANSONS ORIGINALES sur mesures. Pour rendez-vous, 583-5439 après 18h.

**501 Occasions d'affaires**  
LOGICIEL de gestion d'immeuble, facile à utiliser pour informatiser l'encaissement des loyers, l'augmentation annuelle, calcul relevé 4, etc. et permet d'imprimer rapports, 253-487-2809.

### 215 Terrains commerciaux

**J.M.P. RANCH INC.**  
Seule qualité de chevaux à vendre. 1-229-3079

**408 Secteur culturel**  
CHANSONS ORIGINALES sur mesures. Pour rendez-vous, 583-5439 après 18h.

**501 Occasions d'affaires**  
LOGICIEL de gestion d'immeuble, facile à utiliser pour informatiser l'encaissement des loyers, l'augmentation annuelle, calcul relevé 4, etc. et permet d'imprimer rapports, 253-487-2809.

### 215 Terrains commerciaux

**J.M.P. RANCH INC.**  
Seule qualité de chevaux à vendre. 1-229-3079

**408 Secteur culturel**  
CHANSONS ORIGINALES sur mesures. Pour rendez-vous, 583-5439 après 18h.

**501 Occasions d'affaires**  
LOGICIEL de gestion d'immeuble, facile à utiliser pour informatiser l'encaissement des loyers, l'augmentation annuelle, calcul relevé 4, etc. et permet d'imprimer rapports, 253-487-2809.

### 215 Terrains commerciaux

**J.M.P. RANCH INC.**  
Seule qualité de chevaux à vendre. 1-229-3079

**408 Secteur culturel**  
CHANSONS ORIGINALES sur mesures. Pour rendez-vous, 583-5439 après 18h.

**501 Occasions d'affaires**  
LOGICIEL de gestion d'immeuble, facile à utiliser pour informatiser l'encaissement des loyers, l'augmentation annuelle, calcul relevé 4, etc. et permet d'imprimer rapports, 253-487-2809.

### 215 Terrains commerciaux

**J.M.P. RANCH INC.**  
Seule qualité de chevaux à vendre. 1-229-3079

**408 Secteur culturel**  
CHANSONS ORIGINALES sur mesures. Pour rendez-vous, 583-5439 après 18h.

**501 Occasions d'affaires**  
LOGICIEL de gestion d'immeuble, facile à utiliser pour informatiser l'encaissement des loyers, l'augmentation annuelle, calcul relevé 4, etc. et permet d'imprimer rapports, 253-487-2809.

### 215 Terrains commerciaux

**J.M.P. RANCH INC.**  
Seule qualité de chevaux à vendre. 1-229-3079

**408 Secteur culturel**  
CHANSONS ORIGINALES sur mesures. Pour rendez-vous, 583-5439 après 18h.

**501 Occasions d'affaires**  
LOGICIEL de gestion d'immeuble, facile à utiliser pour informatiser l'encaissement des loyers, l'augmentation annuelle, calcul relevé 4, etc. et permet d'imprimer rapports, 253-487-2809.

### 215 Terrains commerciaux

**J.M.P. RANCH INC.**  
Seule qualité de chevaux à vendre. 1-229-3079

**408 Secteur culturel**  
CHANSONS ORIGINALES sur mesures. Pour rendez-vous, 583-5439 après 18h.

**501 Occasions d'affaires**  
LOGICIEL de gestion d'immeuble, facile à utiliser pour informatiser l'encaissement des loyers, l'augmentation annuelle, calcul relevé 4, etc. et permet d'imprimer rapports, 253-487-2809.

### 215 Terrains commerciaux

**J.M.P. RANCH INC.**  
Seule qualité de chevaux à vendre. 1-229-3079

**408 Secteur culturel**  
CHANSONS ORIGINALES sur mesures. Pour rendez-vous, 583-5439 après 18h.

**501 Occasions d'affaires**  
LOGICIEL de gestion d'immeuble, facile à utiliser pour informatiser l'encaissement des loyers, l'augmentation annuelle, calcul relevé 4, etc. et permet d'imprimer rapports, 253-487-2809.

### 215 Terrains commerciaux

**J.M.P. RANCH INC.**  
Seule qualité de chevaux à vendre. 1-229-3079

**408 Secteur culturel**  
CHANSONS ORIGINALES sur mesures. Pour rendez-vous, 583-5439 après 18h.

**501 Occasions d'affaires**  
LOGICIEL de gestion d'immeuble, facile à utiliser pour informatiser l'encaissement des loyers, l'augmentation annuelle, calcul relevé 4, etc. et permet d'imprimer rapports, 253-487-2809.

### 215 Terrains commerciaux

**J.M.P. RANCH INC.**  
Seule qualité de chevaux à vendre. 1-229-3079

**408 Secteur culturel**  
CHANSONS ORIGINALES sur mesures. Pour rendez-vous, 583-5439 après 18h.

**501 Occasions d'affaires**  
LOGICIEL de gestion d'immeuble, facile à utiliser pour informatiser l'encaissement des loyers, l'augmentation annuelle, calcul relevé 4, etc. et permet d'imprimer rapports, 253-487-2809.

### 215 Terrains commerciaux

**J.M.P. RANCH INC.**  
Seule qualité de chevaux à vendre. 1-229-3079

**408 Secteur culturel**  
CHANSONS ORIGINALES sur mesures. Pour rendez-vous, 583-5439 après 18h.

**501 Occasions d'affaires**  
LOGICIEL de gestion d'immeuble, facile à utiliser pour informatiser l'encaissement des loyers, l'augmentation annuelle, calcul relevé 4, etc. et permet d'imprimer rapports, 253-487-2809.

### 450 Emplois divers

**LEBLANC & DAVID**  
Marketing et promotion des ventes

**REPRÉSENTANT(E)S**  
Vente d'abonnements pour Le Devoir

Nous sommes à la recherche de plusieurs représentant(e)s pour la promotion des ventes d'abonnements du journal Le Devoir sur les campus universitaires des régions suivantes: Montréal, Ottawa, Québec et Sherbrooke.

**SALAIRES:** Environ 9\$/hre

**DURÉE DE L'EMPLOI:** 1 à 4 semaines. Horaires flexibles

**EXIGENCES:** Dynamisme, entretient, aptitude à la vente et bonne présentation.

**POUR RENSEIGNEMENT:**  
Mtl. ext.: (514) 982-0637  
Québec (418) 654-4968  
(du lundi au vendredi, de 9 hre à 12 hre)

### 450 Emplois divers

**LEBLANC & DAVID**  
Marketing et promotion des ventes

**REPRÉSENTANT(E)S**  
Vente d'abonnements pour Le Devoir

Nous sommes à la recherche de plusieurs représentant(e)s pour la promotion des ventes d'abonnements du journal Le Devoir sur les campus universitaires des régions suivantes: Montréal, Ottawa, Québec et Sherbrooke.

**SALAIRES:** Environ 9\$/hre

**DURÉE DE L'EMPLOI:** 1 à 4 semaines. Horaires flexibles

**EXIGENCES:** Dynamisme, entretient, aptitude à la vente et bonne présentation.

**POUR RENSEIGNEMENT:**  
Mtl. ext.: (514) 982-0637  
Québec (418) 654-4968  
(du lundi au vendredi, de 9 hre à 12 hre)

### 450 Emplois divers

**LEBLANC & DAVID**  
Marketing et promotion des ventes

**REPRÉSENTANT(E)S**  
Vente d'abonnements pour Le Devoir

Nous sommes à la recherche de plusieurs représentant(e)s pour la promotion des ventes d'abonnements du journal Le Devoir sur les campus universitaires des régions suivantes: Montréal, Ottawa, Québec et Sherbrooke.

**SALAIRES:** Environ 9\$/hre

**DURÉE DE L'EMPLOI:** 1 à 4 semaines. Horaires flexibles

**EXIGENCES:** Dynamisme, entretient, aptitude à la vente et bonne présentation.

**POUR RENSEIGNEMENT:**  
Mtl. ext.: (514) 982

# DES IDÉES, DES ÉVÈNEMENTS

## Le Partage du Québec ?

### Intégrité territoriale et souveraineté (1)

Simon Langlois  
Professeur de sociologie  
à l'Université Laval

LE CANADA a ses nationalistes étroits d'esprit et ses « gauchistes de fauteuil », pour reprendre le mot de Jeffrey Simpson, comme le Québec a ses nationaux à l'esprit borné.

Les premiers proposent de charcuter le Québec si ce dernier choisit de rompre avec le Canada. Cete idée, qui semble faire son chemin dans quelques cercles étroits, a été explicitée dans *Deconfederation*, publié par deux professeurs de Calgary, Bercuson et Cooper, de même que *English Canada Speaks Out*, un collectif qui réunit plusieurs professeurs canadiens, et dans un article récent d'un avocat de Toronto, E. James Arnett, publié dans le *Globe and Mail* (10 octobre).

Passons sur le ton et les arguments de plusieurs de ces auteurs, dont certains flirtent de près avec la littérature haineuse, tant sont fortes leur hargne et leur rage envers les Québécois. Il faut plutôt insister sur deux aspects soulevés par ces propositions : leur caractère non fondé, ni en droit ni en fait, et surtout sur le fait que ces propositions passent à côté des vrais problèmes qu'aura à résoudre le Canada advenant la proclamation de la souveraineté du Québec.

#### Des arguments sans fondements

La partition d'un Québec indépendant ne repose sur aucun fondement juridique, bien au contraire. En lui donnant les territoires du Nord en 1898 et en 1912, le gouvernement fédéral a reconnu que le Québec avait désormais juridiction sur ces derniers. Les lois constitutionnelles votées au Canada stipulent que les frontières d'une province ne peuvent pas être modifiées sans le consentement de cette dernière, comme l'ont montré Henri Dorion ou le constitutionnaliste José Woehrling. L'Angleterre a confié les côtes du Labrador à Terre-Neuve : imagine-t-on qu'elle veuille, aujourd'hui, reprendre ce qu'elle a donné ?

Mais surtout, le droit d'origine britannique (*Common Law*) reconnaît le droit de propriété à tout individu — même les squatters — qui s'établit sur un terrain donné pendant un cer-

tain nombre d'années sans soulever d'oppositions à sa présence. Faut-il rappeler cette vieille prescription du droit : *Possession is nine-tenths of the law* ? Le Québec a occupé le Nord, il y a bâti, il a signé des ententes avec les Cris et les Inuit dans la Convention de la Baie James. En conséquence, qu'on le veuille ou non, le Québec est souverain sur ce territoire. Faut-il que le Canada soit à ce point en train de s'américaniser pour qu'on oublie les règles élémentaires héritées du droit britannique, qui est encore l'inspiration de ce pays et de ses traditions parlementaires ?

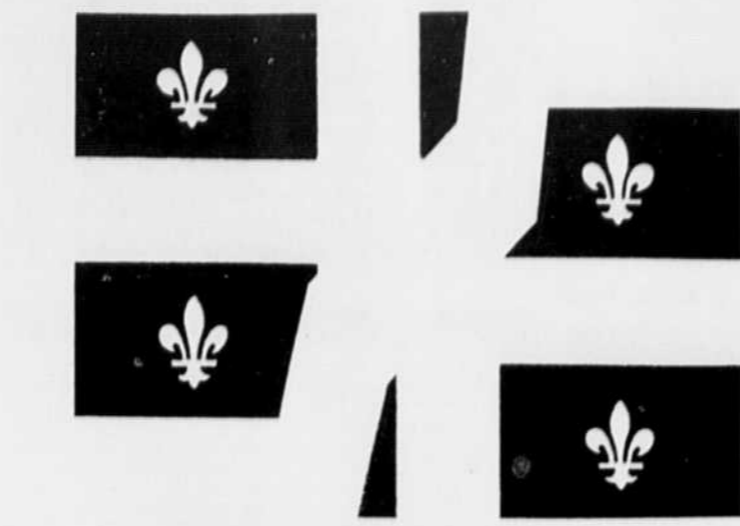
Poursuivons plus avant le raisonnement, non fondé je le rappelle, de ceux qui veulent redéfinir les frontières du Québec. S'ils proposent de remonter en arrière, à quelle époque s'arrêteraient-ils ? Aux frontières de la Nouvelle-France de 1763 ? Il serait alors bien curieux d'inclure, dans un futur Québec souverain, Ottawa et... Sault-Sainte-Marie ! Tant qu'à nager dans l'absurde, pourquoi ne pas demander à la France de rouvrir le Traité de Paris qui cédait le Canada à l'Angleterre ?

Les personnes qui ont proposé de partitionner le Québec soulèvent aussi la question des droits des Amérindiens. Si le Québec devient souverain, nul doute qu'il sera en mesure de négocier lui-même des ententes avec les Amérindiens qui vivent dispersés sur son territoire.

Sur ce plan, le Québec n'a pas de leçon de démocratie à recevoir. Ayant la responsabilité constitutionnelle en cette matière, Ottawa a été incapable d'agir et de faire avancer le dossier des revendications autochtones. Quelqu'un se rappelle-t-il où était le ministre Siddon durant la crise d'Oka ? Le dossier des revendications territoriales a-t-il progressé depuis ? Le choc de la souveraineté du Québec sera peut-être le moment privilégié pour les Amérindiens du Québec de changer d'intlocuteurs...

#### L'exemple européen

Mais laissons là les arguments juridiques et historiques et les hypothèses pour nous attarder plutôt à l'état d'esprit qui est derrière la remise en cause des frontières du Québec et surtout pour réfléchir sur le façon de négocier d'éventuelles ententes entre le



Québec et le Canada.

L'Europe contemporaine offre de beaux exemples de ce qu'il faut faire et ne pas faire en matière de fixation de frontières. En 1939, Hitler et les nazis, penchés sur une carte de l'Europe, ont planifié le découpage des frontières existantes et ils ont envahi l'Alsace sous prétexte qu'elle avait déjà appartenu à l'Allemagne et que son peuple était de souche allemande. Ils ont aussi envahi et capturé la Tchécoslovaquie, la Pologne et bien d'autres territoires sous le même prétexte. Vouloir refaire l'histoire, vouloir faire coïncider les frontières avec les nations mène aux pires atrocités, comme l'illustrent l'exemple nazi ou encore, plus près de nous, le conflit fratricide entre la Croatie et la Serbie.

Après la guerre, les accords de Yalta ont modifié radicalement les frontières de la Russie, de la Pologne et de l'Allemagne, en les déplaçant vers l'Ouest. On a rapetissé radicalement l'Allemagne défaite. Après avoir joué avec l'histoire et la géographie sous le régime nazi, l'Allemagne contemporaine offre, cette fois, l'exemple de ce qu'il faut faire en ces matières.

Ce pays ne cherche pas, en 1991, à redessiner ses frontières, malgré les pressions en ce sens de la droite allemande, qui voudrait corriger les accords de Yalta et ce qu'elle estime être une injustice. L'Allemagne a reconnu les frontières actuelles telles qu'elles sont et elle a plutôt choisi de négocier des accords avec ses voisins, la Pologne et la Russie principalement, pour protéger et aider les minorités de souches allemandes. Voilà une approche qui devrait nous inspirer au Canada.

Les individus qui proposent de partitionner un Québec indépendant et de l'amputer du Nord, de l'Outaouais, de l'Ouest de Montréal et des Cantons de

l'Est se comportent comme des Unionistes fanatiques et des nostalgiques de la *Manifest Destiny*. Alors que le mur de Berlin vient de tomber, il est paradoxal et désolant de voir des radicaux, tant de droite que de gauche, proposer d'en élever un nouveau à Montréal (quelque part entre la rue Saint-Laurent et la rue Crescent ?). Et que dire de la proposition de conserver un « corridor vital » pour relier les Maritimes à l'Ontario et au reste du pays ? L'Alaska n'est-elle pas un État américain sans être attaché physiquement aux USA ?

Le nouveau radicalisme qui s'exprime ici ou là au Canada doit être dénoncé pour son intolérance, ses préjugés et dans certains cas, sa haine. Mais on doit aussi critiquer les faux postulats sur lesquels il repose. Le document *Bâtir ensemble l'avenir du Canada* célèbre les valeurs canadiennes parmi lesquelles il place la tolérance en tête de liste. Si ce qu'il avance est juste, il faudrait faire appel à ces valeurs canadiennes typiques pour animer la réflexion sur ce qu'il adviendra du Canada sans le Québec et laisser de côté l'esprit revancharde qui anime les Bercuson, Cooper, McKnight, Arnett et autres.

Il est quand même curieux que des intellectuels canadiens sérieux, qui se disent démocrates par surcroît, envisagent de telles solutions qui vont à contre-courant de l'histoire et s'appuient sur l'intolérance. Mais surtout, cette approche passe à côté des vraies questions et elle brouille la réflexion qui devrait porter sur la seule question véritable que posera au Canada la sécession du Québec : quel sera l'avenir de leur pays, le Canada sans-le-Québec ?

(Premier de deux articles)

### Moi, Métis, citoyen du Québec

Jean-Pierre Bell

C'EST INCROYABLE ce qu'un État démocratique peut subir comme attaques. Comme Québécois, le pire affront que j'ai pu entendre est celui que je n'aurais aucun droit sur le territoire que j'habite.

Le concept de mon pays, la légitimité de mon existence historique se trouvent soudainement ébranlés par des luttes de pouvoirs que même ceux qui professent des menaces ne peuvent entrevoir. Un Québec libre fait-il tant peur ? Quels sont les privilèges menacés ? Qui est véritablement derrière tout cela ?

Je sais que les autochtones du Nouveau Continent ont été bafoués ; que les nôtres, ceux du Québec, ont aussi eu leur part de rejet et de moquerie, au même titre que les Protestants, les Juifs, les Italiens... et que nous-mêmes.

J'ai conscience, comme habitant du Nouveau Monde de 1991, de toutes les injustices socio-politiques qui ont été provoquées par l'avènement de l'hégémonie européenne des cinq derniers siècles. Ma situation de descendant de Métis me permet de regarder ce qui se passe actuellement avec un oeil sceptique, certes ; mais aussi avec des pieds bien enracinés dans le territoire de mes ancêtres.

Qu'est-ce qui me différencie de l'immigrant allophone, de l'anglophone, du francophone, de l'autochtone ? C'est que le mépris dont nous sommes victimes, les descendants métis (plus d'un million au Québec !), ne nous accorde aucune existence historique en terre québécoise. Nous avons été effacés de l'histoire après l'affaire Riel.

Nous devenions politiquement gênant après 1875-1885, dans un Québec puritain et anglicisé. Qui aurait pu défendre ces enfants du péché qui sortaient des réserves avec leur mère amérindienne qui devait suivre un père catholique ? Pour le pouvoir ecclésiastique d'une société ultramontaine, nous n'étions que source de luxe et de perdition. Ces enfants de « coureurs des bois » ne devaient pas provoquer de remous sociaux. Pour le pouvoir autochtone, nos

pères blancs devenaient menaçants. Comment expliquer l'élection d'un blanc à la tête d'une tribu par des mères de clan ? Comment faire accepter ce phénomène par Londres ? Ne valait-il pas mieux demander à cette reine d'éliminer toute possibilité de chef blanc ? Pouvons-nous imaginer les relations politico-économiques qui autrement en seraient résultées ? Socialement, les milliers de Québécois-Métis de la fin du XIXe siècle étaient autant de Riel en puissance, qu'il valait mieux faire taire.

La solution pour les gouvernements fédéral, provincial, religieux et autochtones : nier leur existence et les assimiler à une société fortement opprimée et oppresseur, la société franco-québécoise catholique de 1880. Les Métis participeraient à la revanche des berceaux sans aucun souvenir. Mais, c'était méconnaître les femmes amérindiennes ! Nos mères répudiées par leurs pères, ont semé la souvenance de la double racine dans nos « ventres ».

J'aimerais, à l'approche du 500e anniversaire de la redécouverte du monde outre-Atlantique par Colomb, souligner l'existence de cette force purement québécoise des Franco-Métis. J'aimerais aussi inviter tous ces Métis rejetés, ignorés, méprisés, scalpés à prendre parti, à la veille du référendum de la dernière chance, pour l'indépendance du Québec. Je souhaiterais de plus demander aux Nations unies de reconnaître la société québécoise comme une des sociétés les plus fortement métissées, et ainsi attribuer une existence territoriale unique et difficilement partageable sans tenir compte du fort pourcentage de Métis non-reconnus.

Comme citoyen du Québec, je crois aussi qu'il faut cesser ces luttes de « pure laine », de « Montrealers », de « Premières Nations »... Nous ne referons pas l'histoire ! Nous la faisons, nous orientons le futur. Et le seul futur viable pour tous ceux qui veulent vivre au Québec, c'est l'indépendance et l'ouverture sur le monde dans la conscience que nous voulons tous être reconnus comme des personnes à part entière ayant tous les mêmes droits et devoirs de citoyens et citoyennes libres dans un Québec français.

André Lamarre  
Coordonnateur du département  
de français  
au Cégep de Maisonneuve

À L'HEURE où la critique littéraire se fait de plus en plus désinvolte et que, dans certains médias, il est de bon ton de critiquer à coups de marteau, une réflexion sur la critique journalistique et médiatique s'impose.

Plutôt que de se lancer dans des dénonciations à l'emporte-pièce, il me semble que les critiques devraient se relire, pour constater que, s'il y a un débat à faire, c'est sur la critique, sa fonction et ses méthodes.

Je m'attends tout d'abord à ce que le critique m'informe, à ce qu'il rende compte avec justesse de l'oeuvre, de son écriture, de ses contenus. La critique doit donc, de prime abord, refléter ses pulsions évaluatrices pour donner sa chance à l'oeuvre. Pour ce faire, il doit s'essayer à en dégager le projet. Toute oeuvre se fait en fonction d'un projet, formulé ou non, conscient ou non. Même si ce projet ne convient pas au critique, il n'est que justice qu'il en fasse une définition équitable, quitte à l'évaluer ensuite.

Il peut paraître futile d'insister sur cet aspect informatif et descriptif de la critique, mais nous avons vu dernièrement trop d'exécutions sommaires où le texte critiqué n'a pas pu se défendre face au lecteur, au moins par une description suffisante et exacte.

## Pour une éthique de la critique littéraire

### Désinvolture, attaques personnelles et superficialité violent les règles de l'art

Insistons davantage sur la formulation d'un projet immanent à l'oeuvre : quelle semble être sa nécessité intérieure, son principe organisateur, sa visée ? Il ne s'agit pas de s'appuyer sur les intentions avouées de l'auteur ni de faire la critique du texte de quatrième de couverture, mais de lire, de laisser surgir du texte ce qui semble en produire l'unité.

#### Rendre le texte lisible

En ce sens, la fonction fondamentale de la critique serait moins de fonder une valeur que d'ouvrir une lecture. Rendre lisible, voilà le rôle de la critique. Comprendre le projet de l'oeuvre, l'exposer succinctement, le situer : tout cela, avant de l'évaluer.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, aucune oeuvre n'est d'emblée lisible. Elle est, elle doit être prise en charge, relayée par d'autres textes. Et la critique aura toujours pour fonction de proposer des clés. En tant que lecteur, je ne vois aucune place dans un texte critique pour les exécutions sommaires, les règlements de comptes, les haut-

le-coeur et autres réactions affectives qui ne traduisent souvent qu'un refus de lire, ou un cantonnement dans une esthétique étroite.

La critique doit avoir une vue large. Si ses goûts et ses passions sont trop limités, elle ferait mieux de passer le flambeau. De toute façon, un seul critique ne peut juger de tout, tout connaître ni tout sentir ; il a droit à ses préférences. Voilà pourquoi, pour un même genre ou un même domaine, plusieurs critiques devraient exercer leur métier en alternance.

Au moment de juger, le critique doit jouer son rôle en l'expliquant. Cette évidence ne semble pas partagée. Les condamnations ex cathedra des dernières semaines se sont fondées sur l'évidence, sur l'existence mythique d'une unique beauté littéraire, d'une vraie poésie. Or, la question n'est pas là. Plusieurs esthétiques coexistent et se rattachent diversément à l'histoire littéraire.

Le pire danger est la constitution secrète d'un modèle implicite défendu, par exemple, au nom de l'universalité, de l'essentiel, de la valeur

humaine, de la vérité littéraire. Il ne s'agit donc pas d'angélisme ni de complaisance : la critique peut, doit se prononcer, mais en ouvrant son jeu, en annonçant ses couleurs.

Si l'oeuvre ne correspond pas du tout au modèle espéré, certaines limites s'imposent. L'acharnement gratuit contre une oeuvre détestée n'appartient pas à une attitude critique professionnelle, elle trahit plutôt l'incompétence de son auteur. Face à une oeuvre difficile ou simplement différente, le critique ne devrait-il pas s'interroger plutôt que censurer, ne devrait-il pas engager un dialogue avec les créateurs plutôt que de proférer des exclusions ? À ce propos, les attitudes cavalières et hautaines de certains critiques leur ont fait perdre toute crédibilité.

Beaucoup trop des critiques que nous avons lues récemment relevaient des états d'âme, des humeurs, et le fantasme principal qui les animait était celui d'un esprit justicier. D'abord réduire l'oeuvre, la caricaturer, la limiter. Ensuite, le couperet. La mode est à la dénonciation. S'agissant d'une expulsion des vendeurs du Temple ou à un nettoyage des écu-

ries d'Augias, quel plaisir facile ! Mais ce plaisir sadique et enfantin ne fait rire que ceux et celles qui n'ont pas le goût de lire.

Des oeuvres primées, reconnues, ont été descendues d'un trait, au nom d'un rétablissement de la hiérarchie littéraire, sans explication suffisante, sans justification... et surtout sans lecture. Il est toujours amusant de lire que ceci n'est pas de la poésie, que cela n'est pas du roman. Ces naïvetés appartiennent à un tout premier niveau de lecture. Le rôle du critique consiste à faire confiance à l'écrivain qui inscrit son texte sous l'appellation de poésie, de roman. Et, si c'était de la poésie ? Et, si c'était du roman ? Comment lire cela ? Voilà formulée la tâche du critique.

#### Les oeuvres mineures

Quelques connaissances d'histoire littéraires ne seraient alors pas superflues. Un critique toujours en quête de chefs-d'oeuvre fera chou blanc plus souvent qu'autrement. C'est oublier la fonction nécessaire des oeuvres dites mineures, chères à Jacques Ferron et parmi lesquelles il situait les siennes. C'est la traduction

incessante des oeuvres les unes par les autres, à travers des mouvements divers et complexes, qui produit les conditions d'émergence des oeuvres exceptionnelles. Le critique n'est pas là que pour elles. Il ferait plutôt partie du mouvement, lui aussi, contribuant idéalement à dégager des voies, à formuler des attentes, à proposer des lectures. Pour ce faire, il doit avoir une vision historique, participer à la mouvance esthétique et démontrer quelques affinités avec les projets créateurs.

La principale confusion qui a affecté certains commentateurs des dernières semaines, c'est l'attachement exclusif au personnage de l'auteur, reléguant ainsi le texte aux oubliettes. Certes, tout lecteur s'intéresse, fût-ce secrètement, à la personne, au corps, à la main qui a produit tel texte. Mais il était étonnant, révoltant, dégoûtant de lire, dans des textes se voulant des critiques littéraires, des allusions abusives à la vie privée, des insinuations souvent incompréhensibles pour non-initiés, et d'admissibles attaques au corps.

Nous sommes nombreux, assidus des quotidiens, fidèles des émissions culturelles, à attendre beaucoup plus de la critique que ce qu'elle produit actuellement. Le changement qui s'impose passe par des décisions éditoriales, des réorganisations pratiques et surtout par la formulation de véritables politiques de la critique. Le respect des lectrices et des lecteurs commence là.

## Astérix : un sexiste fini

Claudette Gagnon

QUI NE CONNAÎT pas Astérix, ce petit guerrier à l'esprit malin, à l'intelligence vive et à qui on confie toutes les missions ? Cette série accorde tous les rôles importants aux hommes alors qu'elle attribue aux femmes les rôles de ménagère, de mère, de commère, de séductrice... etc. Autrement dit, les femmes ne prendront jamais de décisions importantes. Il faut également souligner qu'elles n'ont pas droit à la potion magique, puisque cela donne de la force et que la puissance va à l'encontre du rôle féminin. De plus, la femme n'est identifiée que par rapport à l'occupation de son mari : la femme du chef...

Uderzo a prétendu qu'avec le der-

nier volume paru, *La rose et le glaive*, ils rejoignent la société actuelle en ce sens qu'avec la montée du féminisme, ils tenaient compte du rôle de la femme dans tous les secteurs d'activités. Détrompez-vous ! Ce volume bat tous les records de sexisme ; il continue de perpétuer l'inégalité dans les rapports hommes-femmes.

Dans ce livre, les femmes veulent s'affirmer et prendre des décisions. On ne manquera pas de mettre en évidence tous les problèmes que cela engendre : chicanes dans les couples, bisbille dans tout le village... Les hommes en viennent à quitter carrément le village !

Les textes et les images sont colorés de stéréotypes sexistes : même si les femmes portent maintenant les

pantalons, on les fait très séductrices ; on ridiculise les réunions entre femmes en montrant des mannequins défilant à la dernière mode... etc.

Pendant ce temps, notre cher Astérix aura une idée géniale : alors que les Romaines s'apprennent à attaquer les Gauloises, il va organiser un bazar où on y offrira des dessous féminins, des parfums, etc. Les Romaines oublieront vite leurs armes pour s'acheter divers articles et elles retourneront à Rome, les bras pleins de paquets ! Astérix a sauvé son village de la destruction.

Par ce tour de force, Astérix réunira finalement les hommes et les femmes du village. Chacun réintègre son rôle traditionnel et la seule différence se trouve dans le discours : on dit maintenant : « Gauloises, Gau-

loises ! » Ironie, puisque le pouvoir revient aux hommes ! Histoire sexiste du début à la fin... quoiqu'à un certain moment, j'ai cru à l'égalité des rôles avec le druide : « La femme pourra en toute justice devenir l'égal de l'homme, avec des ambitions et des aspirations qui lui étaient injustement interdites jusque-là. » Astérix enchaîne : « Alors, il pourrait y avoir des femmes druides ? » Et le druide rétorque : « Al-lons, allons Astérix, soyons sérieux ! »

Astérix est une bande dessinée très populaire auprès des jeunes et sachant qu'ils s'identifient aux rôles sociaux qu'on leur propose, il faut réagir et conscientiser nos enfants aux préjugés sexistes qui dévalorisent la femme.



Astérix et Cléopâtre.